

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) Communauté de Communes Cœur de Saintonge

ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Communauté de Communes Cœur de Saintonge représenté par son Président, Sylvain Barraud, autorisé par délibération en date du 15 juillet 2020,

D'une part,

ET

L'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime

Autres signataires et partenaires

Le Département de la Charente-Maritime représenté par Madame Sylvie Marcilly, Présidente

En présence de Messieurs les Maires,

Jean-Claude Grenon, Maire de **Saint-Porchaire** et Alexandre Schneider, Maire de **Pont l'Abbé d'Arnoult**, bénéficiaires du dispositif Petites Villes de Demain,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

2 – Présentation du territoire

Article 2.1 – Le territoire du contrat

Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs

La communauté de communes de Cœur de Saintonge, située en Charente-Maritime, regroupe 18 communes et 17 272 habitants selon le dernier recensement de l'Insee de 2017, sur une superficie de 271,8 km².

Cette intercommunalité est issue de la communauté de communes de Saint-Porchaire créée en 1993 et étendue avec le temps.

Le territoire est dynamisé par les pôles voisins de Saintes, mais aussi de Rochefort et Royan.

L'économie de la communauté de communes repose sur l'agriculture et le résidentiel, avec une croissance importante de population due notamment à son positionnement avantageux dans un territoire attractif pour les familles ou les retraités : côte, climat, tourisme... Le territoire se distingue notamment de nombre de ses voisins de Charente-Maritime par la richesse de ses points d'intérêts touristiques : patrimoine historique, avec l'abbaye de Trizay par exemple, patrimoine naturel, avec le fleuve Charente, ou encore le site singulier des Lapidiales. Le développement économique de la communauté de communes peut donc se faire en se reposant sur cette création de valeur par les nouveaux habitants et les touristes sans pour autant dépendre de cette richesse extérieure et en négliger la croissance des filières productives du territoire.

La croissance démographique de la communauté de communes est donc intimement liée à son développement économique et elle apporte des opportunités autant que de nouvelles exigences pour le territoire. Une politique volontariste d'accueil des familles et de la petite enfance a été menée ces dernières années et ses effets sont visibles dans le fait que le territoire est le seul du Pays de Saintonge Romane dans lequel la part des plus âgés n'a pas augmenté ces dernières années. Il importe donc de continuer cette volonté pour faire vivre le territoire. Néanmoins, il importe aussi de se préparer au vieillissement des habitants, puisque la structure de la société française autant que celle du département suivent cette tendance et que la communauté de communes ne saurait s'en émanciper totalement.

Enfin, la transition écologique est un enjeu relativement récent mais primordial pour la communauté de communes, en particulier dans le cadre du CRTE. Le territoire peut valoriser des atouts certains dans ce domaine : riche patrimoine naturel, qui est une source d'attrait pour les habitants et touristes, efforts pionniers en faveur de l'efficacité énergétique à travers l'engagement dans le programme TEPOS, partenariat avec des acteurs importants comme Cyclad ou Eaux 17... Structurer, développer et pérenniser ces efforts est donc un axe majeur du présente contrat.

Article 2.2 – Le diagnostic du territoire

Développement économique : Révéler notre singularité économique

Maintenir la double-dynamique économique et résidentielle

La communauté de communes Cœur de Saintonge est un territoire dont les deux moteurs économique et résidentiel sont pleinement actifs depuis plusieurs années. L'INSEE enregistre ainsi une croissance de 25,6% d'emplois et 14% de population entre 2007 et 2017.

La communauté de communes bénéficie en effet de la dynamique des pôles économiques voisins que sont Rochefort, Saintes ou Royan qui constituent un bassin d'emplois pour les

habitants actifs du territoire, mais aussi un marché pour les entreprises implantées sur le territoire. Si cette proximité reste aujourd'hui un atout, il faut veiller à ce qu'une dépendance trop forte vis-à-vis de ces « grands voisins » ne s'installe pas avec les effets négatifs qui pourraient en découler (« dortoirisation », évasion des revenus, délitement de l'intérêt communautaire, ...). Pour cela, la communauté de communes doit activer les leviers économiques qui lui sont propres.

Diversifier une économie fortement marquée par la sphère présentielle

L'économie de la communauté de communes est à dominante présentielle, c'est-à-dire qu'elle est majoritairement destinée à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire. 72% des emplois sont ainsi liés aux activités de commerce, de restauration et de construction, contre 67% en Nouvelle-Aquitaine. Le modèle de Cœur de Saintonge est donc structuré autour de la production de biens et de services destinés principalement aux habitants du territoire. Ce modèle la protège des crises et des soubresauts de l'économie productive.

Parmi les principaux employeurs localisés sur la communauté de communes, l'établissement scolaire privé La Salle Saint-Louis de Pont l'Abbé d'Arnoult (1250 élèves) est un facteur d'attractivité important pour le territoire : il propose de l'emploi non délocalisables (150 emplois), génère de l'activité économique indirecte (restauration, commerce lié aux flux quotidiens, services à l'établissement, ...) et son excellence reconnue est attrayante pour les familles.

Le profil économique de Cœur de Saintonge à dominante présentielle a cependant des défauts structurels qu'il importe de considérer. D'abord, le territoire ne compte pas de filière industrielle structurante, qui pourrait lui fournir des activités à haute valeur ajoutée et des emplois plus nombreux. Par ailleurs, la rareté d'entreprises de taille plus importante entraîne aussi une faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures (4,6% des emplois contre 5,5% dans le département), et prive le territoire des revenus élevés qui vont avec. Autre élément limitatif, le foncier économique est aujourd'hui réparti sur 2 zones d'activité représentant 11 ha de ZA communautaires, dont moins de 5 ha sont encore disponibles, et des ZA communales apportant avec elles aussi une disponibilité de 5 ha supplémentaires. Les disponibilités foncières pour accueillir de nouvelles activités se limitent donc plutôt à la revalorisation du foncier existant, compte tenu des contraintes réglementaires relatives à la démarche zéro artificialisation nette.

L'agriculture est un autre marqueur de l'économie du territoire. La production agricole représente 8,6% des emplois en 2017 selon l'INSEE (contre 5,7% pour le département de Charente Maritime), ce à quoi il faut ajouter les emplois liés aux activités de transformation (Pâtisserie Galettes de Beurly à Beurly), de commercialisation et les produits et services qui permettent à l'agriculture de fonctionner (machinisme agricole par exemple).

Par ailleurs, la communauté de communes souffre, comme beaucoup de territoires ruraux, d'un déficit d'offre de formation, ce qui engendre des difficultés de recrutement ainsi qu'un exode des plus jeunes. La formation est aujourd'hui surtout présente dans l'ESAT de Sainte-Gemme qui forme aux métiers de la restauration et à la gestion des espaces verts, ainsi que dans la MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult qui propose un enseignement jusqu'au bac, notamment pour les

métiers des services à la personne. Cette formation spécialisée ne permet donc pas une offre généraliste suffisante pour les jeunes en besoin sur le territoire. Cela peut aussi freiner l'installation d'activités artisanales par exemple du fait du manque de profils qualifiés.

Révéler le potentiel touristique

Cœur de Saintonge compte un nombre important de lieux touristiques majeurs : quatre châteaux ouverts à la visite, une abbaye romane, dix-sept églises romanes, ainsi que le site unique en France des Lapidiales qui enregistre plus de 100 000 visiteurs par an. Le patrimoine naturel, entre les jardins remarquables (Trizay, la Roche-Courbon) et le fleuve Charente, constitue également un levier de valorisation touristique tout comme les routes cyclables qui traversent tout le territoire (Vélodyssée et Flow Vélo) ou encore l'itinéraire équestre de la route d'Artagnan. Toutes ces offres sont accessibles depuis les deux pôles touristiques majeurs du territoire : Port d'Envaux, qui donne accès au fleuve, et l'abbaye de Trizay, porte d'entrée du territoire depuis le littoral. Le développement touristique est un axe déjà travaillé par le territoire. On dénombre plus de 1100 lits marchands et 22 points de restauration, pour 31 000 nuitées en 2019. Pour continuer les efforts en faveur du tourisme, la communauté de communes a recruté une chargée de mission tourisme fin 2018 pour structurer l'offre, a mis en place la taxe de séjour (30 000€ de recettes en 2020) pour financer les projets et doit maintenant s'attacher à donner à Cœur de Saintonge une véritable identité touristique.

Cohésion sociale : Le défi du maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

Favoriser une attractivité résidentielle à destination des actifs et des familles

La communauté de communes Cœur de Saintonge propose un cadre de vie avantageux du fait de son climat, de son environnement naturel de sa proximité avec le littoral et les pôles économiques. Le territoire affiche ainsi une attractivité résidentielle marquée : +1% de croissance annuelle entre 2012 et 2017, contre 0,5% pour la Charente Maritime... Moins dépendante du tourisme et des résidences secondaires, la communauté de communes compte 85% de résidences principales sur en 2017, contre 71% en Charente-Maritime.

Dans un monde rural marqué au plan national par le vieillissement, Cœur de Saintonge se distingue par une diminution de la part des plus de 65 ans entre 1999 et 2017 (-0,1%). C'est le seul EPCI du Pays de Saintonge Romane à ne pas voir cette part de la population augmenter sur la période.

Très tôt, la communauté de communes s'est saisie de la politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse et propose aujourd'hui une offre qui satisfait les familles. Fin 2017, il y avait 362 places d'accueil de la petite enfance, soit 67 places pour 100 enfants contre seulement 64 au niveau du département. La part de familles avec enfants dans la population est de 71,5% en 2017 sur le territoire, contre 61,2% en Charente Maritime. La maison de l'enfance de Saint-Porchaire regroupe la plupart des services proposés aux familles en un même lieu (ALSH, multi-accueil, RAM, DT, PMI, LAEP) et les rend donc plus visibles pour les habitants.

Traiter les fragilités propres au monde rural

Cœur de Saintonge est l'EPCI le plus marqué par la ruralité à l'échelle du Département : c'est la seule intercommunalité du département à ne pas avoir de commune de plus de 2 000 habitants. Absorber la croissance de la population demande donc des infrastructures, des services et des équipements supplémentaires qu'il est parfois difficile de développer compte tenu des moyens et ingénierie limités. D'autant que la palette de profils de population à satisfaire est large, depuis les seniors (30% de la population) et jusqu'aux jeunes qui ne disposent pas de lycée public sur la communauté de communes ni de formation supérieure suffisante.

Ce besoin en équipement va augmenter alors que le desserrement des pôles urbains, l'essor du télétravail et la recherche de plus en plus active de qualité de vie attire plus de populations dans les territoires ruraux. Dans ce contexte, le territoire a bénéficié de mesures spécifiques pour assurer aux habitants de pouvoir bénéficier des services publics et de s'insérer sur le marché du travail. Le plan France Très haut débit doit ainsi permettre pour la fin 2023 la couverture de tout le territoire par le réseau de fibre optique.

Transition écologique : S'engager résolument dans la transition écologique

Comprendre le potentiel en énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables sur le territoire est essentiellement basée sur le photovoltaïque et a atteint une puissance maximale de 3842 en 2020. A titre de comparaison, la CdC de Gémozac et de Saintonge viticole a une puissance maximale de 843 kW la même année.

Le programme territoire à énergie positive (TEPOS), engagé en 2013 en partenariat avec Engie, avant que le dispositif ne soit nationalisé, a permis d'accompagner les habitants au diagnostic énergétique, à l'efficacité énergétique de leur logement, d'engager le territoire vers les mobilités douces avec la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, de recruter deux agents spécialisés en conseil en énergie.

Maîtriser l'empreinte carbone liée au mode de vie rural

Le mode de vie des habitants du territoire est générateur d'une pollution par habitant importante. 88% des déplacements domicile-travail sont ainsi effectués en voiture individuelle en 2017. A échelle du Pays de Saintonge Romane, le secteur du déplacement est ainsi générateur de 47% des émissions de gaz à effet de serre, loin devant le secteur résidentiel ou l'agriculture. L'habitat individuel est par ailleurs un gros consommateur foncier et la réglementation est appelée à devenir de plus en plus restrictive sur l'espace disponible pour la construction de logements. Le mode de développement propre à la vie rurale, fondé sur l'habitat individuel et dépendant de pôles urbains plus ou moins éloignés, fait donc face à des obstacles structurels pour accomplir sa transition écologique.

Cependant, cette ruralité dispose aussi d'une richesse naturelle rare et précieuse : il importe de la protéger et de la valoriser. Le territoire compte 4 zones Natura 2000 différentes (Landes de Cadeuil, Moyenne Vallée de la Charente, Basse Vallée de la Charente, Carrière de Fief de Foye) qui sont un marqueur et un atout important pour affirmer et protéger sa qualité environnementale.

Enfin, l'agriculture telle qu'elle est présente dans la communauté de communes ainsi que dans toute la Charente-Maritime, est céréalière et plutôt productiviste : les grandes cultures représentent ainsi 66% de la surface agricole utile du Pays de Saintonge Romane, contre 24% au niveau national. Cela engendre une forte utilisation de produits phytosanitaires et des ressources hydriques. Des tensions sur l'approvisionnement en eau se font ainsi sentir l'été, avec le climat plus sec autant que la multiplication des touristes à proximité. Ces tensions sont appelées à croître avec la croissance de la population et le réchauffement climatique.

Article 3 – Orientations stratégiques

Pour construire ce CRTE, les élus de la communauté de communes de Cœur de Saintonge ont identifié des orientations stratégiques pour chacune des trois thématiques du CRTE, au service d'un développement équilibré et durable de leur territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le **projet de territoire** approuvé en date du 15 septembre 2021.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4 orientations stratégiques sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés et à pointer les objectifs identifiés par les élus pour le territoire.

1) Développement économique

Les leviers et types d'action identifiés par les élus de la communauté de communes de Cœur de Saintonge en matière de cohésion sociale sont les suivants :h

Structurer l'accueil des entreprises à échelle de la communauté de communes et du Pays de Saintonge

- Construire la stratégie d'accueil des entreprises en partenariat avec les EPCI voisins
- Développer des filières économiques structurantes à l'échelle du Pays de Saintonge Romane
- Encourager les filières structurantes présentes sur le territoire : économie circulaire, économie sociale et solidaire...
- Réfléchir à la création d'un service de développement économique

Capitaliser sur le positionnement rétro-littoral

- Communiquer auprès des entreprises pour valoriser le territoire comme une base arrière depuis laquelle les entreprises peuvent rayonner sur le marché côtier

Investir le tourisme doux et accompagner la montée en qualité de l'offre du territoire

- Mailler davantage l'offre touristique en organisant les connexions et les renvois de flux entre sites touristiques
- Accompagner les acteurs privés et publics sur la montée en gamme de l'offre : tourisme fluvial, cycliste, pédestre, équestre, historique et patrimonial
- Soutenir un projet original structurant et partenarial : la Galaxie des Pierres levées

2) Cohésion sociale

Les leviers et types d'action identifiés par les élus de la communauté de communes de Cœur de Saintonge en matière de transition écologique sont les suivants :

Maintenir l'effort pour accueillir les familles

- Conforter la politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire, en lien avec la CTG
- Maintenir l'effort en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture, notamment par le biais des Parcours d'éducation artistique et culturelle

Renforcer le lien social et l'accompagnement des plus fragiles

- Renforcer l'offre de services à la personne, notamment à travers la formation
- Poursuivre la politique facilitant l'installation de médecins
- Maintenir la politique d'accès aux droits et aux services publics
- Développer la formation aux usages du numériques

Renouveler le parc de logements pour l'adapter aux nouvelles contraintes

- Mettre en compatibilité les PLU avec le SCoT
- Réhabiliter les logements vacants
- Rénover les logements existants pour accueillir de nouveaux types de foyers : vieillissants, monoparentaux, ...
- Améliorer la performance énergétique des biens en mettant en place de nouvelles Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

3) Transition écologique

Les leviers et types d'action identifiés par les élus de la communauté de communes de Cœur de Saintonge en matière de transition écologique sont les suivants :

Améliorer l'efficacité énergétique du territoire

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments, en commençant par les bâtiments communaux
- Faciliter les projets de production d'énergies renouvelables
- Postuler au programme TEPOS

Accentuer la politique de tri et de recyclage des déchets

- Accompagner les acteurs de l'économie circulaire et particulièrement le syndicat CYCLAD
- Réfléchir à la création d'un lieu dédié à l'économie circulaire comme une ressourcerie

Soutenir le déploiement et la structuration des mobilités douces

- Encourager les mobilités douces par l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, le prêt de vélos, le renouvellement du parc de véhicules...
- Identifier le réseau de pistes cyclables, labelliser les acteurs, interconnecter les réseaux existants
- Développer les mobilités en particulier au service des habitants les plus fragiles : covoiturage, minibus, voiture sans permis mise à disposition des habitants

Accompagner la transition alimentaire et agricole et améliorer la gestion de la ressource en eau

- Structurer la filière alimentaire des circuits-courts, en particulier avec le PAT
- Accompagner l'installation et la transition en agriculture biologique
- Anticiper les tensions en eau en collaboration avec le syndicat Eaux 17

Synthèse des AFOM

| Révéler notre singularité économique | |
|---|---|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Double dynamique économique et résidentielle - - Nombre importants de lieux et hébergements touristiques | <ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'offre foncière - |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement touristique - Bâtir une stratégie foncière et économique | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises exportatrices assez faible |

| Le défi du maintien de la qualité de vie pour une population en croissance | |
|---|--|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Démographie active - Offre de services pour l'accueil des familles - Offres de services vers les jeunes - Offres de services de proximité social, mobilité et d'accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> - Fragilité de l'offre de santé - Fragilité de l'offre de formation - Déficit d'offre de logements sociaux |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une OPAH | <ul style="list-style-type: none"> - Risque de départ d'une part de la population concernant le manque de logements adaptés. |

| S'engager résolument dans la transition écologique | |
|---|---|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Territoire à économie circulaire (label Cyclad) - Politique de gestion des déchets et tri engagées depuis de nombreuses années - Mise en œuvre d'un TEPOS depuis 2013 - Accompagnements porteurs de projet à valeur écologique (ex : Méthanisation) - PAT (gaspillage alimentaire...) - Démarches électro-mobilité - Maillage circuits pédestres et cyclables | <ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat - Production d'ENR faibles - Installation d'équipements et de voies intra bourg (cyclables) |
| OPPORTUNITES | MENACES |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- AMI région plateforme énergétique (2022)- Labellisé le territoire dans le domaine des énergies (CITERGI)- Développer les ENR | <ul style="list-style-type: none">- Développement de l'artificialisation des sols avec la montée de la demande du foncier- Dépendance à la voiture |
|--|---|

Autres actions ou contractualisations

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Saint-Porchaire et Pont l'Abbé d'Arnoult
- La convention territoriale globale signée avec la CAF
- Le contrat local de santé mental signé avec l'Agence régionale de santé
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental : aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles, PDALHPD, plan départemental d'insertion, Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, CPER
- Les contrats signés avec les collectivités : contrat ressource-captage d'eau potable, PCAET, PLH, SCoT
- Le PAPI Charente Estuaire, PAPI d'intention fleuve Charente, PAPI Seudre...

| Dispositif | Référent |
|---|---|
| ▶ Convention territoriale globale | ▶ CAF 17 |
| ▶ Contrat local de santé et de santé mentale | ▶ ARS Nouvelle-Aquitaine |
| ▶ Contrat de redynamisation territoriale | ▶ Région Nouvelle-Aquitaine |
| ▶ Re-Source - Captage d'eau potable | ▶ Syndicat Eaux 17 |
| ▶ Convention relative à l'enseignement artistique et culturel | ▶ DSEN, DRAC |
| ▶ Schéma de cohésion territoriale | ▶ Pays de Saintonge Romane |
| ▶ 11 conventions sur les modes de garde, de la petite enfance à la jeunesse | ▶ Associations en délégation de service public, Département |
| ▶ 2 conventions en cours sur la mobilité avec des structures d'insertion par l'emploi | ▶ Associations en délégation de service public, Département |
| ▶ Maison de santé pluriprofessionnelle | ▶ ARS |
| ▶ Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics | ▶ Préfecture 17 |
| ▶ Colonies apprenantes | ▶ Ministère de l'Education nationale |
| ▶ Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière | ▶ Préfecture 17 |
| ▶ Réseau ADMR (Aide à domicile en milieu rural) | ▶ Associations de service à la personne |
| ▶ 3 Programmes d'action et de prévention des inondations | ▶ Préfecture 17 |
| ▶ Programme Petites Villes de Demain | ▶ ANCT |
| ▶ Programme France Services | ▶ ANCT |

Article 4 – Le projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Synthèse :

Un projet de territoire fondé trois axes



Développement économique

Révéler notre singularité économique

- ▶ Un territoire dynamisé par un bassin attractif
- ▶ Une création de richesses reposant sur le présentiel, c'est-à-dire sur la consommation des habitants du territoire
- ▶ Une économie limitée par l'absence de filière productive structurante et par la faiblesse de l'offre de formation
- ▶ Un fort potentiel de tourisme doux à continuer de développer

Priorité n°1

Structurer l'accueil des entreprises à échelle de la communauté de communes et du Pays de Saintonge

Projets identifiés

- ▶ Accompagnement au développement par filière à l'échelle du Pays de Saintonge Romane

Priorité n°2

Capitaliser sur le positionnement rétro-littoral

- ▶ Création d'un espace de coworking par la mairie de Pont l'Abbé

Priorité n°3

Investir le tourisme doux et accompagner la montée en qualité de l'offre du territoire

- ▶ Circuits Terraventura
- ▶ Projet Pierre Loti
- ▶ Galaxie des Pierres Levées (Sentiers de la Pierre)
- ▶ Abbaye de Trizay : rénovation d'une ferme pour création d'une salle de Congrès + création d'un parcours scénographique
- ▶ Renouvellement d'une halte fluviale de Port d'Envaux et création d'une halte fluviale à Crezannes
- ▶ Route d'Artagnan



Cohésion sociale

Le défi du maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

- ▶ Une attractivité résidentielle marquée source de croissance démographique
- ▶ Une offre d'accueil à l'enfance et la jeunesse marquée
- ▶ Un territoire rural à la population dispersée et vieillissante
- ▶ Une offre de services à étoffer pour accompagner la croissance potentielle

Priorité n°1

Maintenir l'effort pour accueillir les familles

Projets identifiés

- ▶ CTG : guichet unique, bureau d'information jeunes
- ▶ Bassin d'apprentissage de la natation

Priorité n°2

Renforcer le lien social et l'accompagnement des plus fragiles

- ▶ Ateliers numériques en partenariat avec Orange solidarités
- ▶ Recrutement d'un conseiller numérique (septembre 2021) de l'espace France Services communautaire
- ▶ Ouverture d'une maison de santé à Saint-Porchaire
- ▶ Renforcement de la maison de santé de Pont l'Abbé

Priorité n°3

Renouveler le parc de logements pour l'adapter aux nouvelles contraintes

- ▶ OPAH pour la rénovation des logements, en lien avec les programmes régionaux et l'Anah



Transition écologique

S'engager résolument dans la transition écologique

- ▶ Un territoire doté d'un fort potentiel énergétique, pionnier dans le dispositif TEPOS, avec des projets déjà engagés notamment dans le domaine du photovoltaïque
- ▶ Un patrimoine naturel riche et plébiscité par les habitants
- ▶ Un mode de vie rural dépendant de pratiques à faible performance environnementale, dans le domaine des mobilités ou de l'agriculture notamment

Priorité n°1

Améliorer l'efficacité énergétique du territoire

Projets identifiés

- ▶ Projet Territoire à Énergie positive
- ▶ Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux et conseil en rénovation
- ▶ Ferme PV à Trizay, Méthanisation à La Vallée, Eolien à Sainte-Gemme et Balanzac

Priorité n°2

Accentuer la politique de tri et recyclage de déchets

- ▶ Partenariat avec Cycliad

Priorité n°3

Soutenir le déploiement et la structuration de mobilités douces

- ▶ Installation de bornes de recharge électrique
- ▶ Soutien à la mobilité pour le public éloigné de l'emploi dans le cadre de la CTG
- ▶ Maintenir le déploiement de l'offre de mobilités douces

Priorité n°4

Accompagner la transition alimentaire et agricole et améliorer la gestion de la ressource en eau

- ▶ Adhésion départementale à la plateforme Agricool pour le développement des circuits-courts

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Monsieur Le Préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 5.1 – Définition des actions et validation

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5.2 – Les actions de coopération interterritoriale

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 6.1 - l'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

Article 6.3 - Engagements du Conseil départemental

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Article 6.7 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6.8 - Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 7.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Article 7.2 - Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...).

Il assure également le suivi financier du CRTE.

Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Article 8.1 – Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son

fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée notamment sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs feront l'objet d'un travail collaboratif en début d'année 2022 lors de COTECH et COPIIL CRTE et seront intégré au présent contrat.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

Article 11- Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Signature

20 JAN. 2022

| | | |
|---|---|--|
| Sylvain BARREAU | Jean- Claude GRENON | Alexandre SCHNEIDER |
|  |  |  |
| Président CDC Coeur de Saintonge | Maire de Saint Porchaire | Maire de Pont l'Abbe d'Arnoult |

| | | |
|---|--|--|
| Sylvie Narailly | | |
| DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME 85 boulevard de la République CS 60003 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9 |  Le Préfet Nicolas BASSELIER | |
| Présidente Département de la Charente-Maritime | | |

Orientation stratégique 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

ACTION 3.57 : FAVORISER L'USAGES DES ELECTRO-MOBILITÉS

LIBELLÉ ACTION : FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DEDIEÉS A L'ELECTRO-MOBILITE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|--|--|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La CdC Cœur de Saintonge s'est engagé dans le dispositif tepos en 2013. L'un des axes majeurs a été l'accompagnement aux changements d'utilisation des moyens de mobilités traditionnels en favorisant l'accès à l'électro-mobilité. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : CdC Cœur de Saintonge Adresse Place Eugène Bézier 17250 Saint-Porchaire Personne en charge du dossier: Mathieu Barbaud Coordonnées (tél – mail, ...) barbaud@coeurdesaintonge.fr | |
| Description de l'action | La CdC Cœur de Saintonge a engagé dans le cadre du dispositif TEPOS de 2013, l'installation de 3 bornes électriques maillant le territoire. La collectivité a bénéficié d'une quatrième installée dans le cadre du plan départemental de déploiement des bornes électriques. La CdC a par la suite sollicité un soutien leader pour engager un programme d'investissement de véhicules électriques (vélo, scooters et voitures électriques) Ces véhicules permettent un usage à destination des familles du territoire (apprentissage permis AM, permis B avec la mission locale pour les adolescents), les enfants avec les vélos électriques ainsi que les publics prioritaires à travers des mises à disposition vers les structures d'inclusion. Également le développement des équipements et aménagements favorisant l'électro-mobilité touristique (aménagement de territoire, pistes cyclables avec bornes électriques, location de vélo électriques...) | |
| Localisation du projet | CdC Cœur de Saintonge | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | CdC Cœur de Saintonge |
| | Partenaires identifiés | Leader, Région NA, Structures associatives d'insertion, écoles, services extra-scolaires |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | 2021 – 2025 | |
| État d'avancement | Mise en place du projet depuis 2021. | |

| | |
|---|--|
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec les associations d'inclusion • En cours avec la Région Nouvelle aquitaine et les associations de mobilité solidarité (Vals de Saintonge mobilité...) |
|---|--|

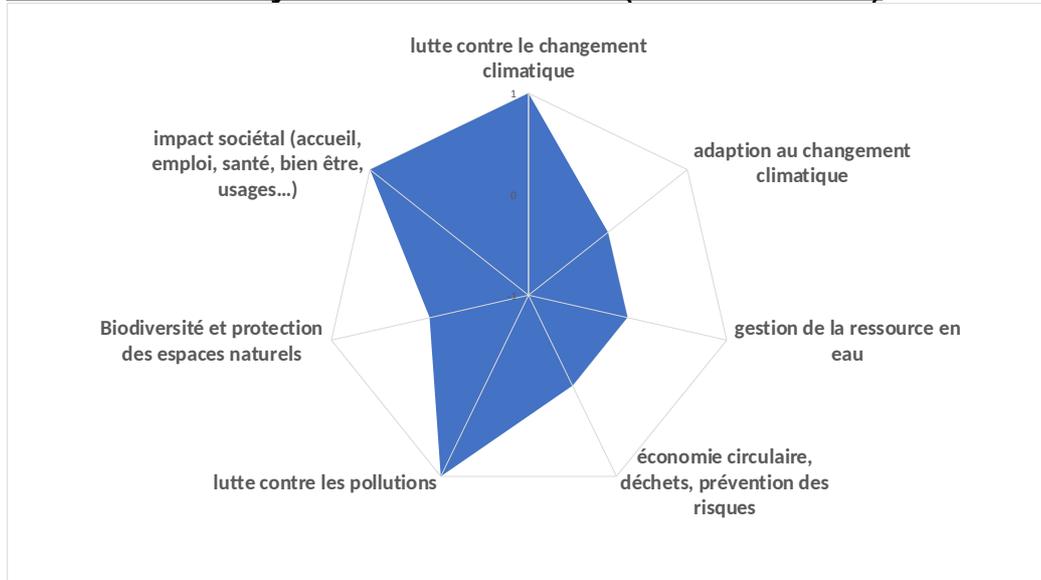
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Public cible | Ensemble des publics prioritaires de la CdC |
|---------------------|---|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les nouveaux usages de mobilité, et l'inclusion des publics prioritaires <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à l'électro-mobilité et l'autonomie des individus dans leur parcours professionnel |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | | | |

Budget Prévisionnel HT :

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers : **Mise à disposition gracieuse de salles, d'équipements de mobilité (vélos, scooters électriques, voitures électriques)**
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel : **coordination et administration par le chargé de coopération territorial (CTG - CAF)**

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

ACTION 3.55 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTUREL EN ZONE RURALE LIBELLÉ ACTION : REALISATION TRAVAUX PROJET GALAXIE DES PIERRES LEVEES

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de Communes Cœur de Saintonge est maître d'ouvrage du projet œuvre Galaxie des Pierres Levées La réalisation de ce projet favorisera le développement touristique et culturel en zone rurale. Il permettra également de faire bénéficier le territoire d'un projet structurant. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : CdC Cœur de Saintonge Adresse Place Eugène Bézier BP 23 17250 Saint-Porchaire Personne en charge du dossier: Mathieu Barbaud Coordonnées (tél – mail, ...) barbaud@coeurdesaintonge.fr | |
| Description de l'action | La communauté de Communes Cœur de Saintonge en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime et l'Association Les Lapidiales, a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'un chantier œuvre à vocation touristique et culturelle La Galaxie des Pierres Levées. Avec un potentiel touristique de plus de 100 000 visiteurs annuel, et avec le soutien de la Région, du Département et de l'Etat, la CdC a engagé la phase de réalisation des travaux pour une livraison en juin 2022 et une ouverture du site aux touristes à l'été 2022. | |
| Localisation du projet | CdC Cœur de Saintonge | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | CdC Cœur de Saintonge |
| | Partenaires identifiés | Conseil Départemental, Régional NA, Association Les Lapidiales |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | Livraison du chantier en 2022 – animation et intégration à partir de 2022 et sur plusieurs dizaines d'années à raison de 6 à 8 œuvres sculptées par an. | |
| État d'avancement | Chantier de janvier à juin 2022. | |

| | |
|---|--|
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats DT17/ASSOCIATION/VINCI – Conventions • Convention d'animation CDC/DT17/ASSOCIATION |
|---|--|

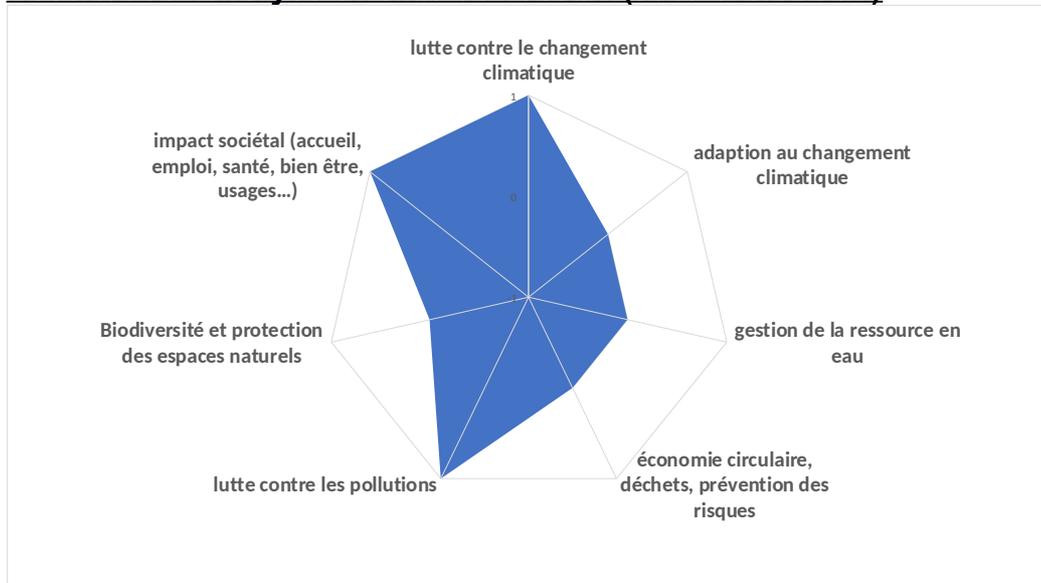
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Ensemble de la population de la communauté de communes – Touristes |
|---------------------|--|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement touristique et culturel en zone rurale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités d'accès en zone rurale |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-------------------|--|--|
| Travaux CDC | 1 146 700 | Etat Région NA DT17 CDC Cœur de Saintonge | 286 675 € 180 000 € 344 010€ 236 015€ |
| Total HT | 1 146 700€ | | 1 146 700€ |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers :
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel :

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 3.56 : FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET A LA FORMATIONS LIBELLÉ ACTION : FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITE ET À LA FORMATION VERS LES PUBLICS PRIORITAIRES

DESCRIPTIF

| | | |
|--|--|---|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La CdC Cœur de Saintonge travaille depuis plusieurs années au développement à l'accès aux services publics, dont certains de proximité. Les enjeux sont de favoriser l'inclusion des publics prioritaires dans la vie active et leur permettre un égal accès aux services de proximité. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : CdC Cœur de Saintonge Adresse Place Eugène Bézier 17250 Saint-Porchaire Personne en charge du dossier: Mathieu Barbaud Coordonnées (tél – mail, ...) barbaud@coeurdesaintonge.fr | |
| Description de l'action | La CdC Cœur de Saintonge travaille depuis plusieurs années au développement à l'accès aux services publics, dont certains de proximité. Afin de favoriser l'inclusion des publics prioritaires, la cdc Cœur de Saintonge a engagé une stratégie de développement des services de proximité pour un meilleur accompagnement et dans le même temps, la collectivité a mis en œuvre une stratégie d'investissement pour le développement de la mobilité solidarité. Les publics prioritaires (rsa et en recherche d'emploi) peuvent ainsi bénéficier d'équipements de mobilité (vélo, scooters électriques, véhicules électriques et thermiques). | |
| Localisation du projet | CdC Cœur de Saintonge | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | CdC Gémozac Saintonge Viticole/ CdC Cœur de Saintonge |
| | Partenaires identifiés | Conseil Régional NA, CRER, Etat, ADEME |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | 2022 – 2025 | |
| État d'avancement | Mise en place du projet à partir de 2021. | |

| | |
|---|---|
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec les associations Saint-Fiacre, et la Mission Locale • En cours avec la Région Nouvelle aquitaine et les associations de mobilité solidarité (Vals de Saintonge mobilité...) |
|---|---|

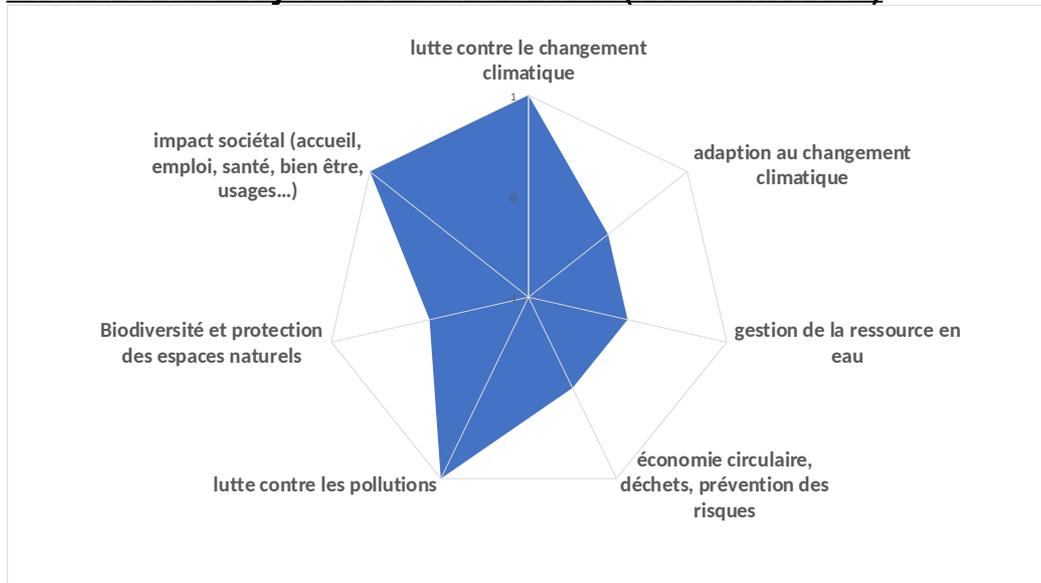
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Public cible | Ensemble des publics prioritaires de la CdC |
|---------------------|---|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'inclusion des publics prioritaires <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie des individus dans leur parcours professionnel |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | | | |

Budget Prévisionnel HT :

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers : **Mise à disposition gracieuse de salles, d'équipements de mobilité (vélos, scooters électriques, voitures électriques)**
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel : **coordination et administration par le chargé de coopération territorial (CTG - CAF)**

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien d'une qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.10 : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE LIBELLÉ ACTION : ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX AU CHÂTEAU

DESCRIPTIF

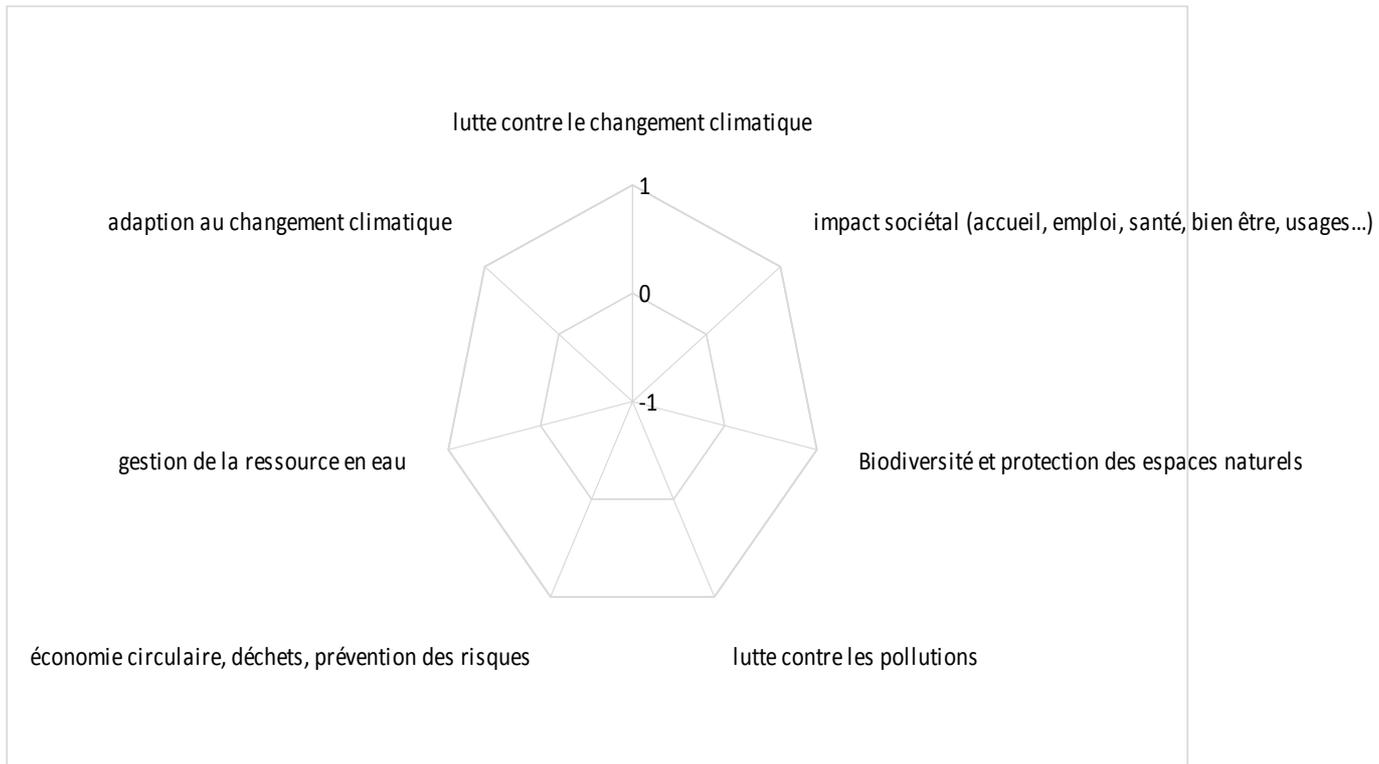
| | | |
|--|---|------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | L'enfouissement des réseaux électriques permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en réduisant la pollution visuelle. Compte tenu de l'âge du réseau en fil nu, leur résorption est aussi un enjeu de sécurité et de renouvellement. Enfin, l'enfouissement améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent aux intempéries les plus fréquentes. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Crazannes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à enfouir les réseaux d'électricité, téléphoniques et d'éclairage public au château. L'enfouissement des réseaux permettra d'améliorer la fiabilité des réseaux, et le remplacement de l'éclairage public par de la technologie LED réduira la consommation électrique. | |
| Localisation du projet | Crazannes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Crazannes / SDEER |
| | Partenaires identifiés | SDEER / Orange |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | Livraison envisagée premier semestre 2022 | |
| État d'avancement | Travaux en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 | |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge / Touristes |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion territoriale, amélioration connectivité du territoire <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer cadre de vie et qualité du service |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes | Montant | Financeurs | Montant |
|-------------------|---------|------------|---------|
|-------------------|---------|------------|---------|

| de dépense | HT | | HT |
|--|----------|-------------------------------|----------|
| Réseaux téléphoniques Réseaux électriques Réseaux éclairages publics | 16 000 € | SDEER Commune de Crazannes | 16 000 € |
| Total HT | | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.6 : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

LIBELLÉ ACTION : MISE EN SÉCURITÉ DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

DESCRIPTIF

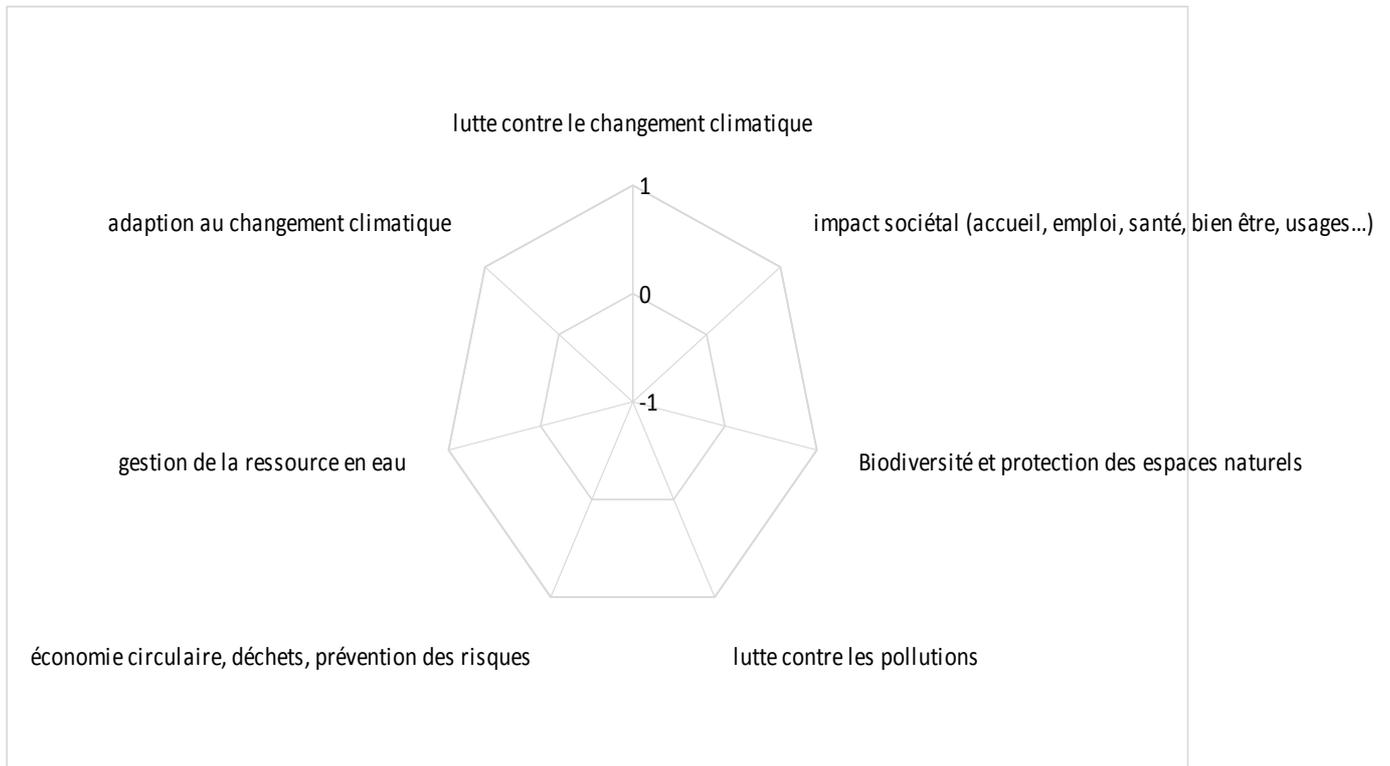
| | | |
|--|--|----------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Le développement touristique et la sauvegarde du patrimoine est un axe travaillé par le territoire. Pour continuer ses efforts, la communauté de communes a recruté une chargée de mission tourisme fin 2018 pour structurer l'offre, et pour financer les projets afin de donner à Coeur de Saintonge une véritable identité touristique et patrimoniale. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Crazannes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à remettre en état les vitraux et assurer la sécurité par doublage en verre granité et mise en place de grillages de sécurité sur armatures en fer galvanisé. Le but de cette opération est de préserver l'état intérieur du bâtiment en stoppant les outrages du temps et du vandalisme. | |
| Localisation du projet | Crazannes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Crazannes |
| | Partenaires identifiés | |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | 2022-2023 | |
| État d'avancement | Un audit devrait être fait courant 3ème semestre 2021. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 | |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge / Touristes |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territorial <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique et rural |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 15 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.5 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : RÉHABILITATION D'UN ANCIEN FOURNIL EN BOUTIQUE MULTI-SERVICES ET LIEU DE RÉUNION AVEC POINT DE PETITE RESTAURATION

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Crazannes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Réhabilitation d'un ancien fournil en tiers-lieu avec boutiques multi-services et lieu de réunion avec point de petite restauration. Des travaux sont réalisés sur l'isolation, les cloisons sèches, l'électricité et la plomberie. | |
| Localisation du projet | Crazannes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Crazannes |
| | Partenaires identifiés | Action citoyenne pour la main d'oeuvre |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | Automne 2021 | |
| État d'avancement | Travaux en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 | |

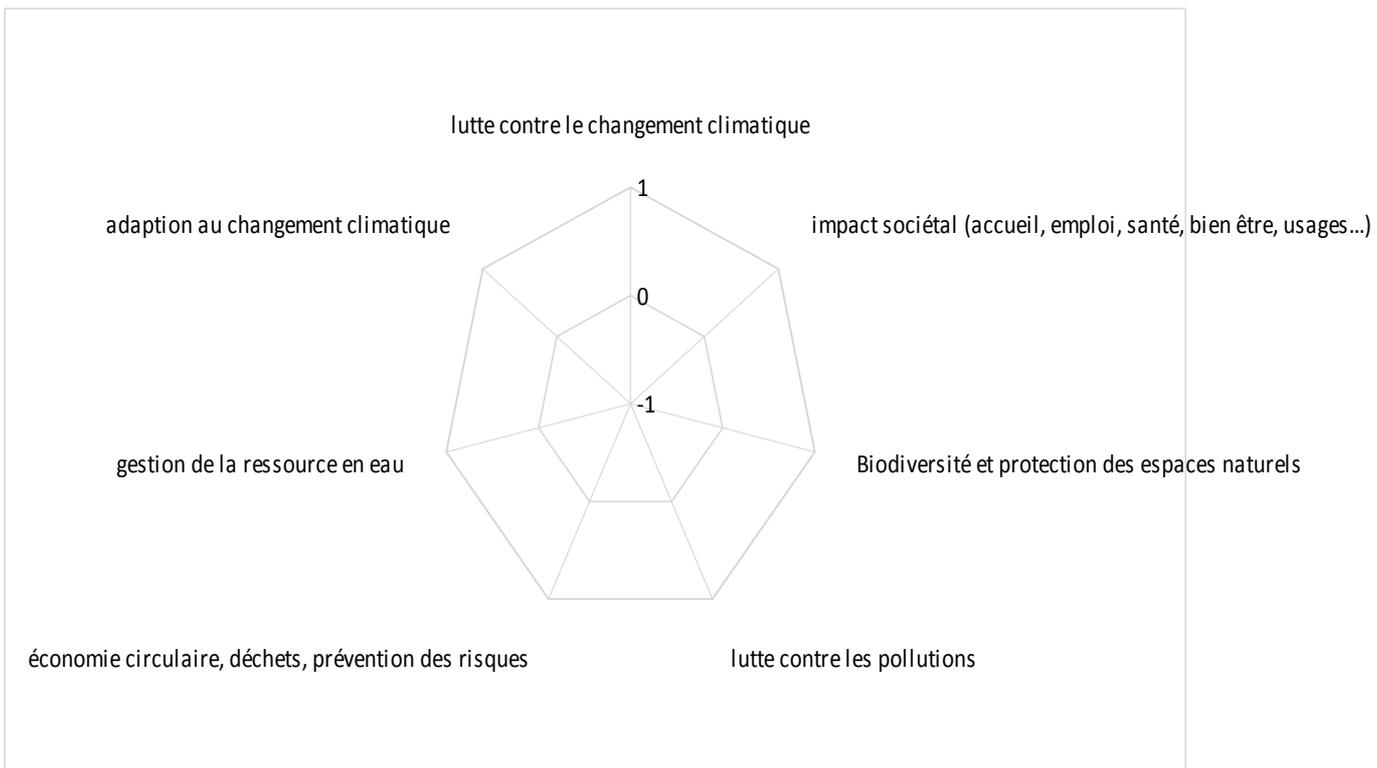
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| Public cible | Jeunes de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique et rural |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes | Montant | Financeurs | Montant |
|-------------------|---------|------------|---------|
|-------------------|---------|------------|---------|

| de dépense | HT | | HT |
|--------------------------|----|----------------------|----|
| | | Commune de Crazannes | |
| Total HT 15 000 € | | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.7 : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE LIBELLÉ ACTION : RÉNOVATION DES SOUBASSEMENTS DE L'ÉGLISE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|--|--|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Le développement touristique et la sauvegarde du patrimoine est un axe travaillé par le territoire. Pour continuer ses efforts, la communauté de communes a recruté une chargée de mission tourisme fin 2018 pour structurer l'offre, et pour financer les projets afin de donner à Coeur de Saintonge une véritable identité touristique et patrimoniale. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Crazannes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à poser des soubassements en bois dans chœur de l'église. Le but de cette opération est de créer une ventilation naturelle pour assainir les murs humides. | |
| Localisation du projet | Crazannes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Crazannes |
| | Partenaires identifiés | Action citoyenne pour la main d'oeuvre (2j à 5 personnes) |

CALENDRIER

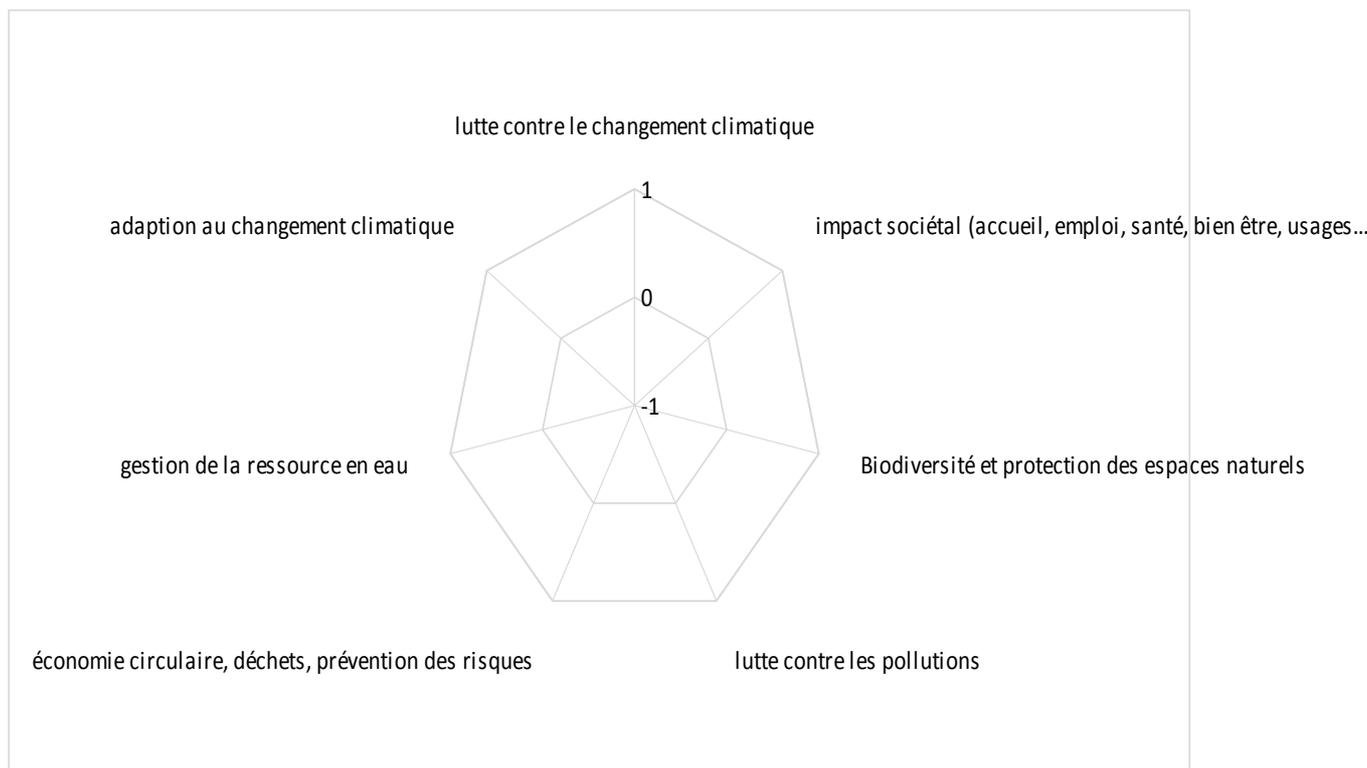
| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 3ème trimestre 2021 |
| État d'avancement | Travaux en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge / Touristes |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territorial <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique et rural |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|----------------|----------------------|------------|
| | | Commune de Crazannes | |
| Total HT | 1 500 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.8 : RENOUELER LE PARC DE LOGEMENT POUR L'ADAPTER AUX NOUVELLES CONTRAINTES

LIBELLÉ ACTION : RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|----------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes a pour objectifs de réduire sa consommation foncière afin de préserver le territoire. Le développement de l'offre en logements peut s'appuyer sur la réhabilitation de logements vacants et la rénovation de logements existants pour accueillir de nouveaux types de foyers. Ces initiatives de rénovation seront aussi des opportunités pour améliorer la performance énergétique de ces biens. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Crazannes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à rénover entièrement le logement communal devenu insalubre, situé au 1 place de la Poste. Le but de la rénovation est également de la rendre conforme aux normes énergétiques actuelles. Les travaux consisteront au remplacement des ouvertures, au remplacement du chauffage électrique, à la remise en conformité de l'installation électrique, la rénovation de l'installation de plomberie, l'isolation et à la peinture. | |
| Localisation du projet | Crazannes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Crazannes |
| | Partenaires identifiés | |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | Livraison du chantier et remise en location prévues pour octobre 2021 | |
| État d'avancement | Chantier livré. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Livré 2021 | |

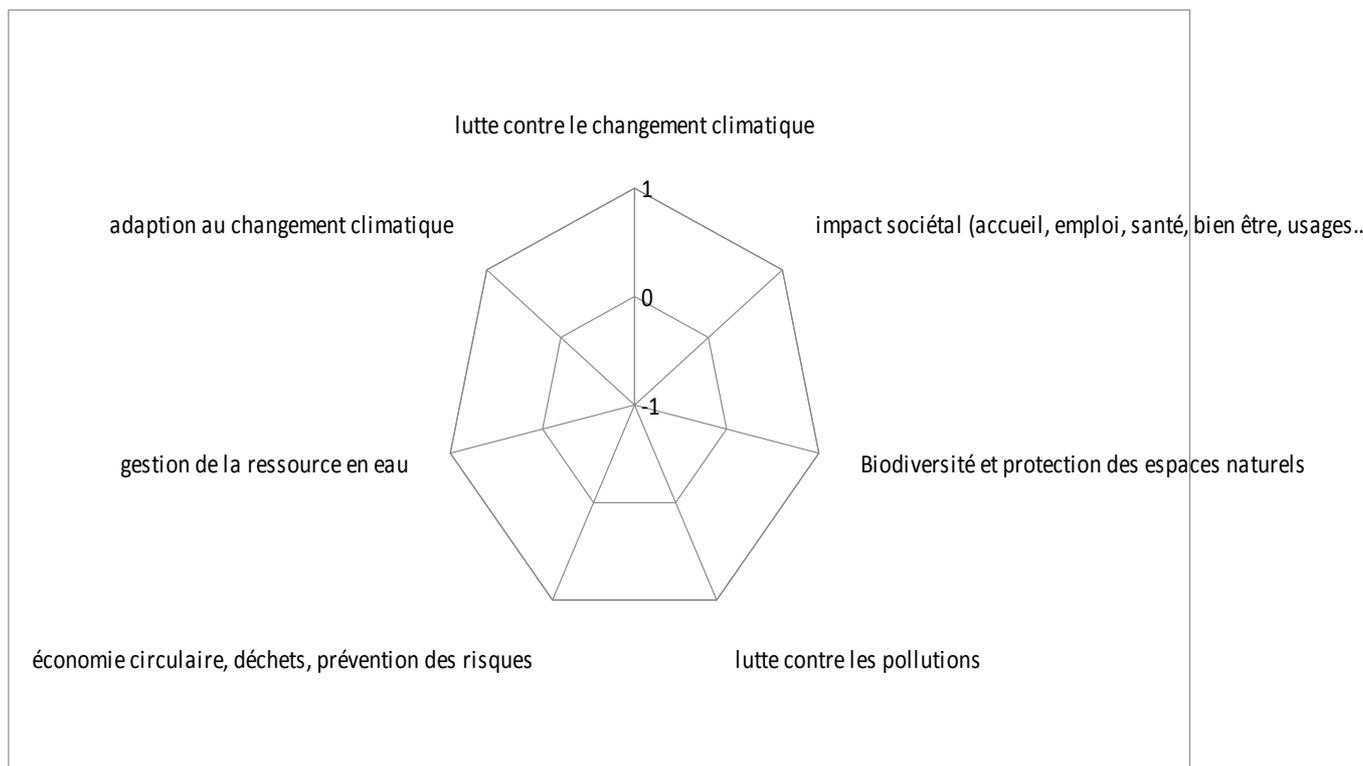
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un parc de logements adapté pour la population de la CDC <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|--------------------------------|------------|
| | | Commune de Crazannes (emprunt) | |
| Total HT | 30 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

ACTION 3.2 : FAVORISER L'ESSOR D'AUTRES VECTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE LIBELLÉ ACTION : ANIMATION DE LA PLATEFORME D'INFORMATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|---|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Les territoires de la communauté de Communes Cœur de Saintonge et de la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole connaissent un retard important en termes de sensibilisation à la transition écologique et environnementale. Les communautés de communes souhaitent informer l'ensemble de leur population aux enjeux de la rénovation énergétique. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : CdC Gémozac Saintonge Viticole (Convention avec CdC Cœur de Saintonge) Adresse Personne en charge du dossier: Marie-Eve DAVID GUIRAL Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | La plateforme d'information de rénovation énergétique a pour mission l'accueil, l'information et le conseil du consommateur : informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaire à son projet de rénovation. Poursuite de l'animation de la plateforme d'information rénovation énergétique (actuellement porté par CRNA – avec le CRER) = charge en propre pour CDC à hauteur de 20 % à partir de 2022 et destinés à être pérennisée – prorogation partenariat avec CRER + mutualisation avec la CDC de Cœur de Saintonge avec la création de la plateforme Saintonge Habitat Energie. | |
| Localisation du projet | CdC de Gémozac CdC Cœur de Saintonge (permanence à l'espace France Services – saint-Porchaire) | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | CdC Gémozac Saintonge Viticole/ CdC Cœur de Saintonge |
| | Partenaires identifiés | Conseil Régional NA, CRER, Etat, ADEME |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | 2022 - 2026 | |

| | |
|---|---|
| État d'avancement | Mise en place du projet à partir de 2022. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec le CRER et la CDC de Cœur de Saintonge |

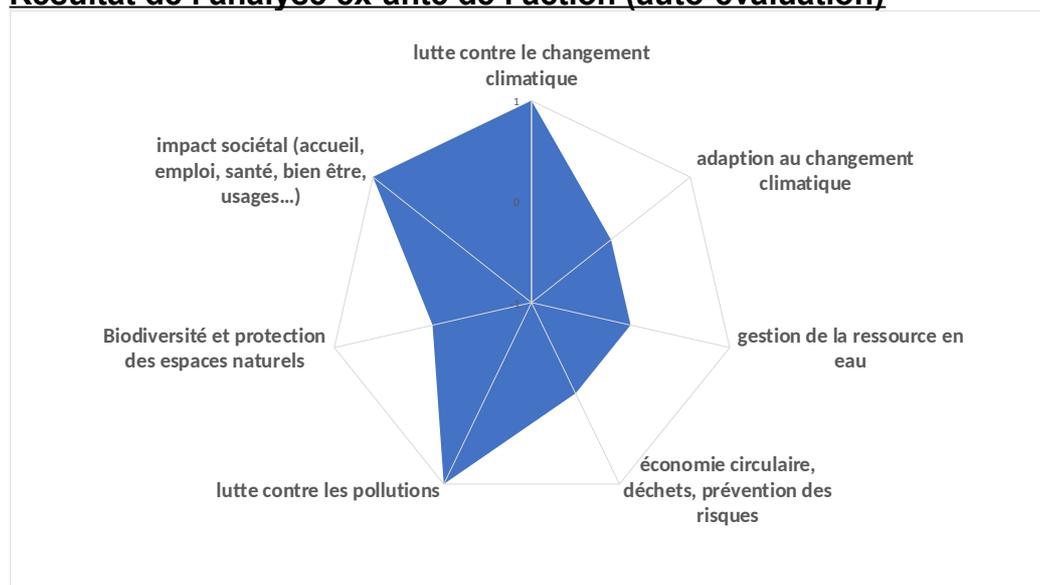
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Ensemble de la population de la communauté de communes |
|---------------------|--|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'animation sociale et l'implication habitante <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|--|---|
| Animation par le CRER | 58 000 €HT/an | Etat (SARE) Région NA CDC Cœur de Saintonge Auto-financement | 22 500 €HT en 2022 21 600 €HT en 2022 7 600 €HT en 2022 6 300 € HT en 2022 |
| Total HT | 58 000€ | | 58 000€ |

Budget Prévisionnel HT :

58 000€

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers : **Mise à disposition gratuite d'une salle de permanence**
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel : **coordination et administration par un agent de la CDC**

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.15 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES

LIBELLÉ ACTION : CRÉATION D'UN SKATE PARK

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|----------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de La Vallée Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Création d'un équipement communal composés de multiples modules adaptés à la pratique du Skateboard. | |
| Localisation du projet | La Vallée | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de La Vallée |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

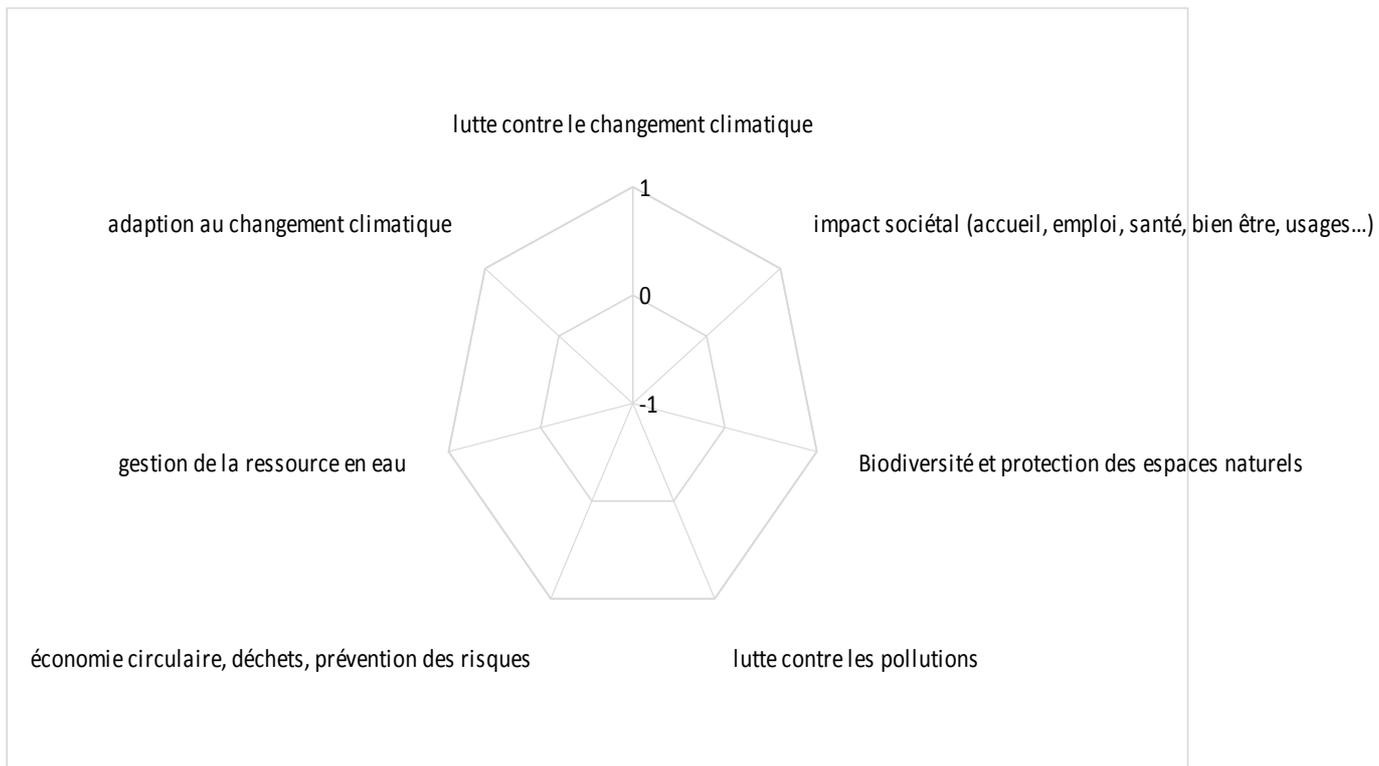
| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 2022 |
| État d'avancement | Lancement des appels d'offre en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|---|
| Public cible | Jeunes de la CDC Coeur de Saintonge |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunesse et Sport |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 40 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.27: MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : AMÉNAGEMENT D'UNE ANCIENNE QUINCAILLERIE EN BIBLIOTHÈQUE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnout Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Réhabilitation de l'ancienne quincaillerie pour la création d'une bibliothèque permettant à la population d'avoir un nouvel accès à la culture à proximité. | |
| Localisation du projet | Pont l'Abbé d'Arnout | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Pont l'Abbé d'Arnout |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2021 | |
| État d'avancement | Travaux en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 | |

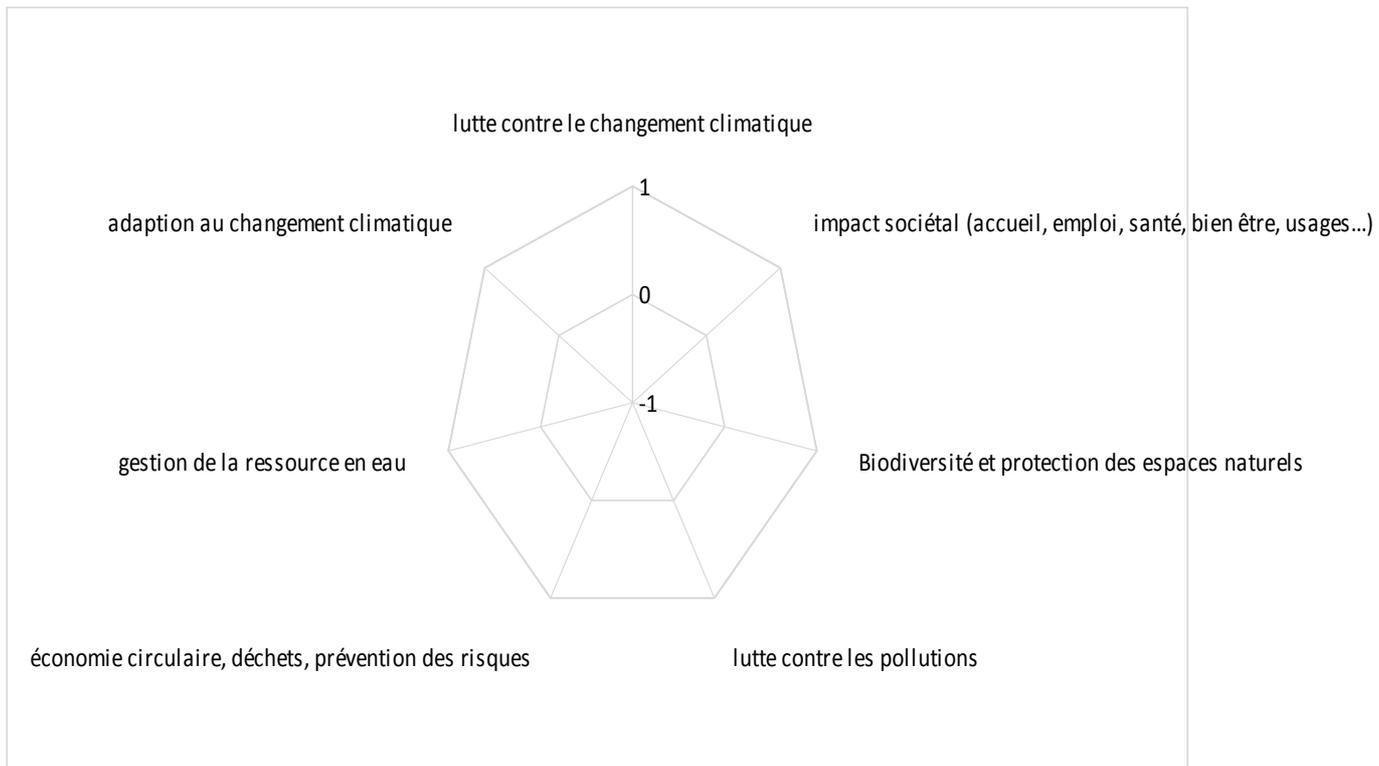
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement accès à la culture |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 150 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.31 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF PADEL

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à créer un terrain de Padel car le nombre de pratiquants et la demande pour ce type d'infrastructures se fait croissant. | |
| Localisation du projet | Pont l'Abbé d'Arnoult | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2022/2023 | |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 | |

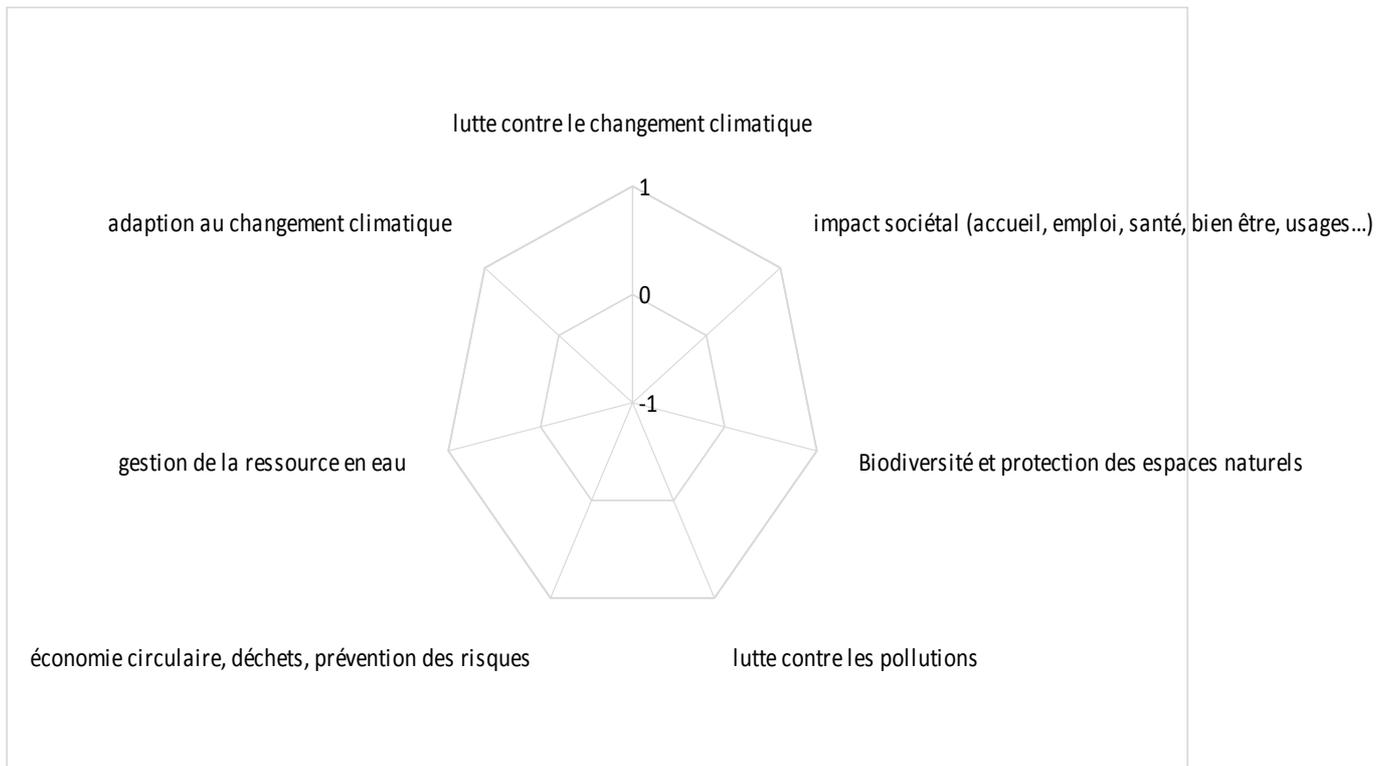
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunesse et Sport |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes | Montant | Financeurs | Montant |
|-------------------|---------|------------|---------|
|-------------------|---------|------------|---------|

| de dépense | HT | | HT |
|-----------------|-----------------|--|----|
| | | | |
| Total HT | 70 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.31 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : CRÉATION D'UN SKATE PARK

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnout Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Création d'un équipement communal composés de multiples modules adaptés à la pratique du Skateboard. | |
| Localisation du projet | Pont l'Abbé d'Arnout | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Pont l'Abbé d'Arnout |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2021 | |
| État d'avancement | Travaux en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 | |

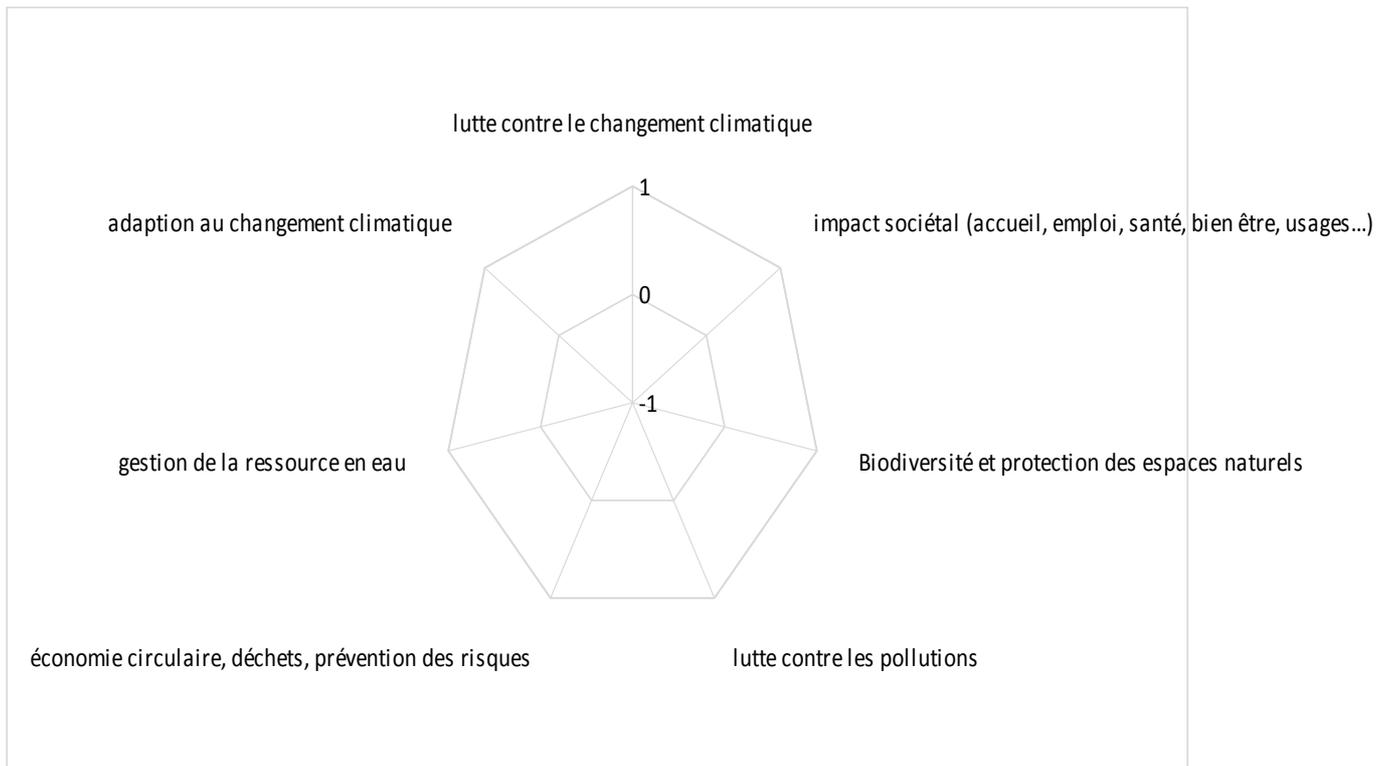
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| Public cible | Jeunes de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunesse et Sport |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 150 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.23 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES LIBELLÉ ACTION : CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ ET D'UN INTERNANT MÉDICAL UNIVERSITAIRE PLURIDISCIPLINAIRE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Même s'il est contenu au niveau de Coeur de Saintonge, le vieillissement de la population n'en demeure pas moins une problématique à traiter. Il importe donc de développer de nouveaux dispositifs pour être en mesure de répondre à cette population de plus en plus dépendante. L'offre de formations aux métiers des services à la personne proposée par la maison Familiale et Rurale est un atout pour le territoire. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à créer d'une maison de santé et d'un internat médical universitaire pluridisciplinaire afin d'assurer des soins et de participer à des actions de santé publique. | |
| Localisation du projet | Pont l'Abbé d'Arnoult | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2022 | |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 | |

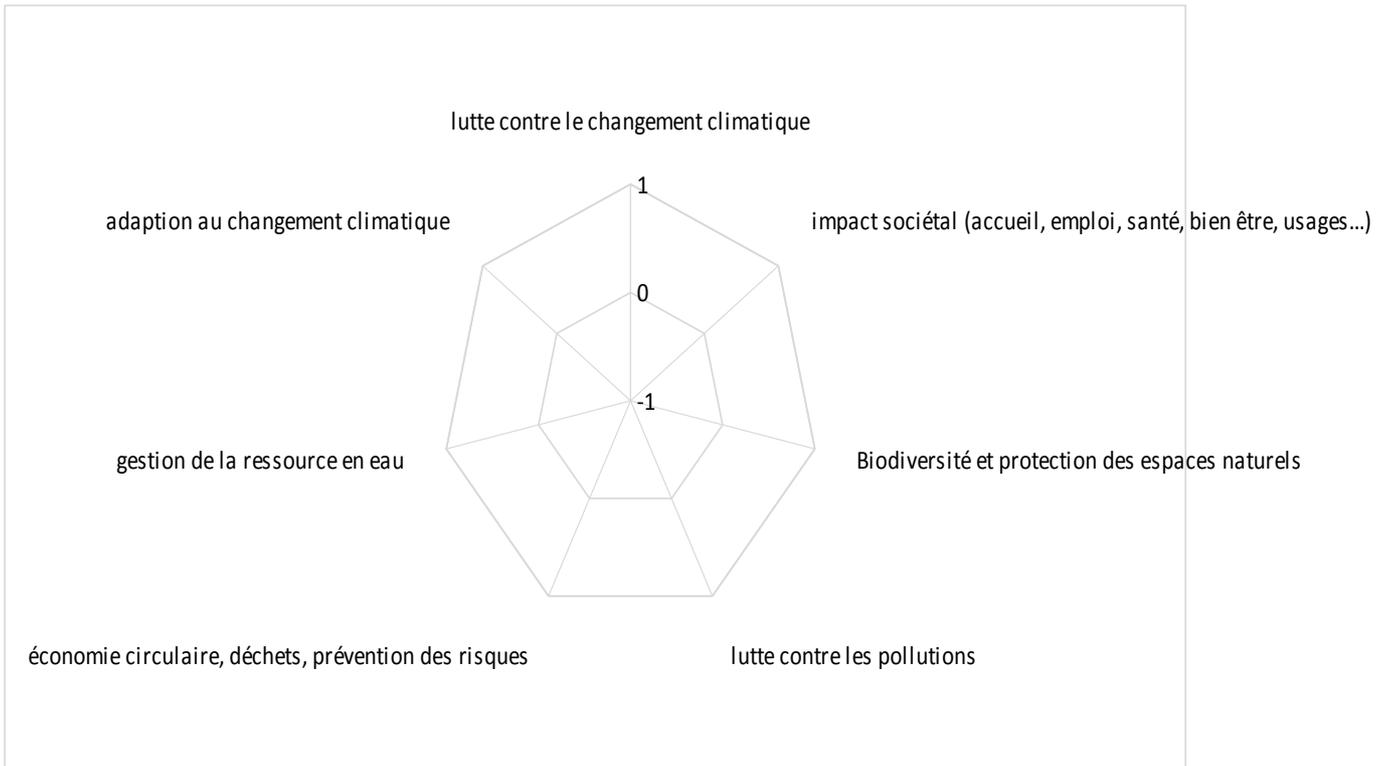
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Populations vulnérables de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et territoriale <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement accès aux soins |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes | Montant | Financeurs | Montant |
|-------------------|---------|------------|---------|
|-------------------|---------|------------|---------|

| de dépense | HT | | HT |
|-----------------|------------------|--|----|
| | | | |
| Total HT | 250 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.3 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : RÉHABILITATION D'UN ANCIEN DOJO

DESCRIPTIF

| | | |
|--|--|---|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | <p>La communauté de communes gagnerait à conforter sa politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse pour valoriser cette spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF en 2019 sont désormais installés. Ils peuvent maintenant être renforcés pour capitaliser sur cette coloration enfance et jeunesse forte.</p> <p>De plus une des priorités pour inscrire le territoire dans la transition écologique est de parvenir à une meilleure utilisation de l'énergie sur le territoire, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments.</p> | |
| Maître d'ouvrage | <p>Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...)</p> | |
| Description de l'action | <p>Le projet consiste à la réhabilitation d'un ancien Dojo afin de le remettre en état et de l'adapter aux normes énergétiques et environnementales.</p> | |
| Localisation du projet | <p>Pont l'Abbé d'Arnoult</p> | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | <p>Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult</p> |
| | Partenaires identifiés | |
| <h4>CALENDRIER</h4> | | |
| Calendrier de réalisation | <p>2021</p> | |
| État d'avancement | <p>Travaux en cours.</p> | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2019 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2020 • Début des travaux : 2021 | |

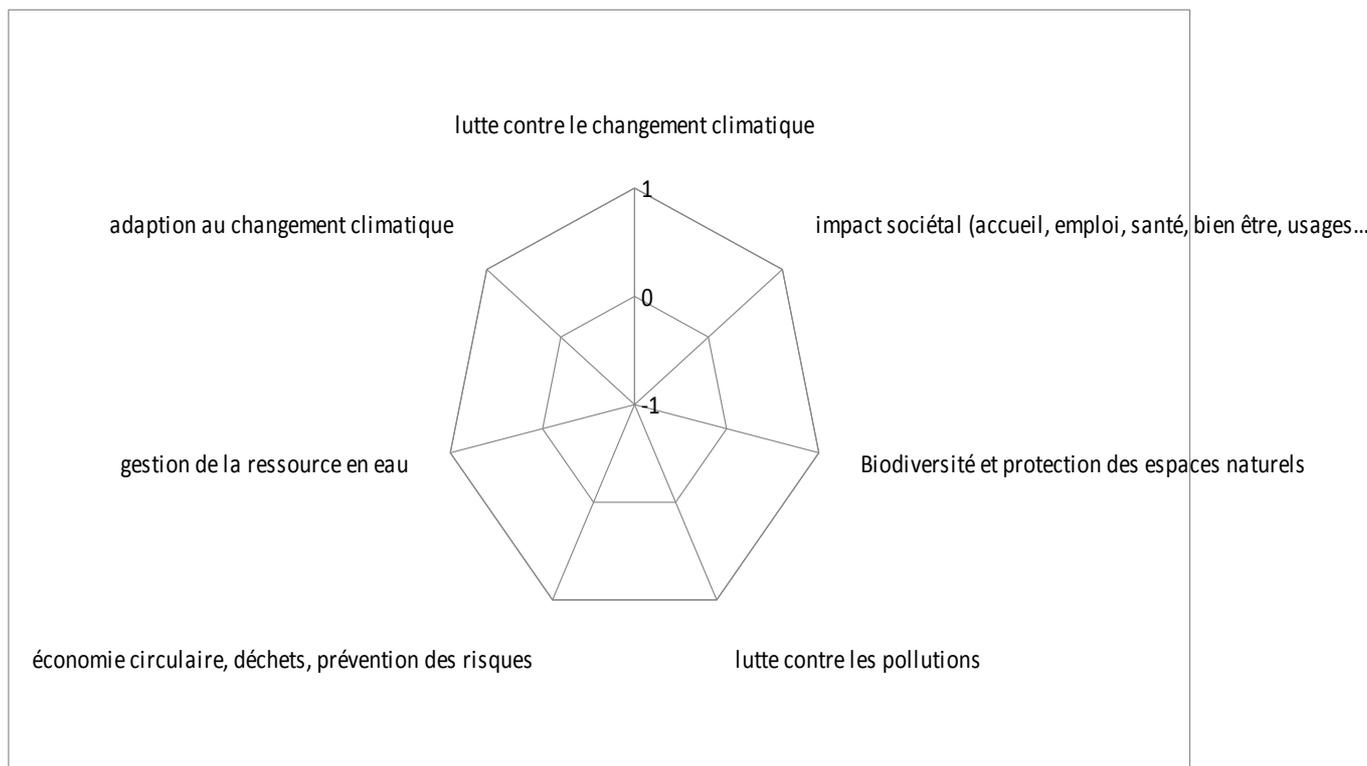
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse et Sport <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 40 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : Révéler la singularité économique du territoire

ACTION 1.3 : STRUCTURER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU PAYS DE SAINTONGE

LIBELLÉ ACTION : RÉHABILITATION DES ANCIENNES HALLES INSTALLATION DE COMMERCES

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Compte tenu de la faible disponibilité foncière actuelle et future, la stratégie d'accueil des entreprises doit se construire en collaboration avec les EPCI voisins. C'est à l'échelle du Pays de Saintonge que doivent s'anticiper et se préparer les disponibilités foncières et les solutions immobilières futures afin de ne pas brider le développement économique du territoire et garantir aux entreprises déjà présentes un parcours résidentiel fluide. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à réhabiliter d'anciennes halles afin d'y installer des commerces. Cela permettra de diversifier l'offre de services, de commerces et d'impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. | |
| Localisation du projet | Pont l'Abbé d'Arnoult | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2022 | |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 | |

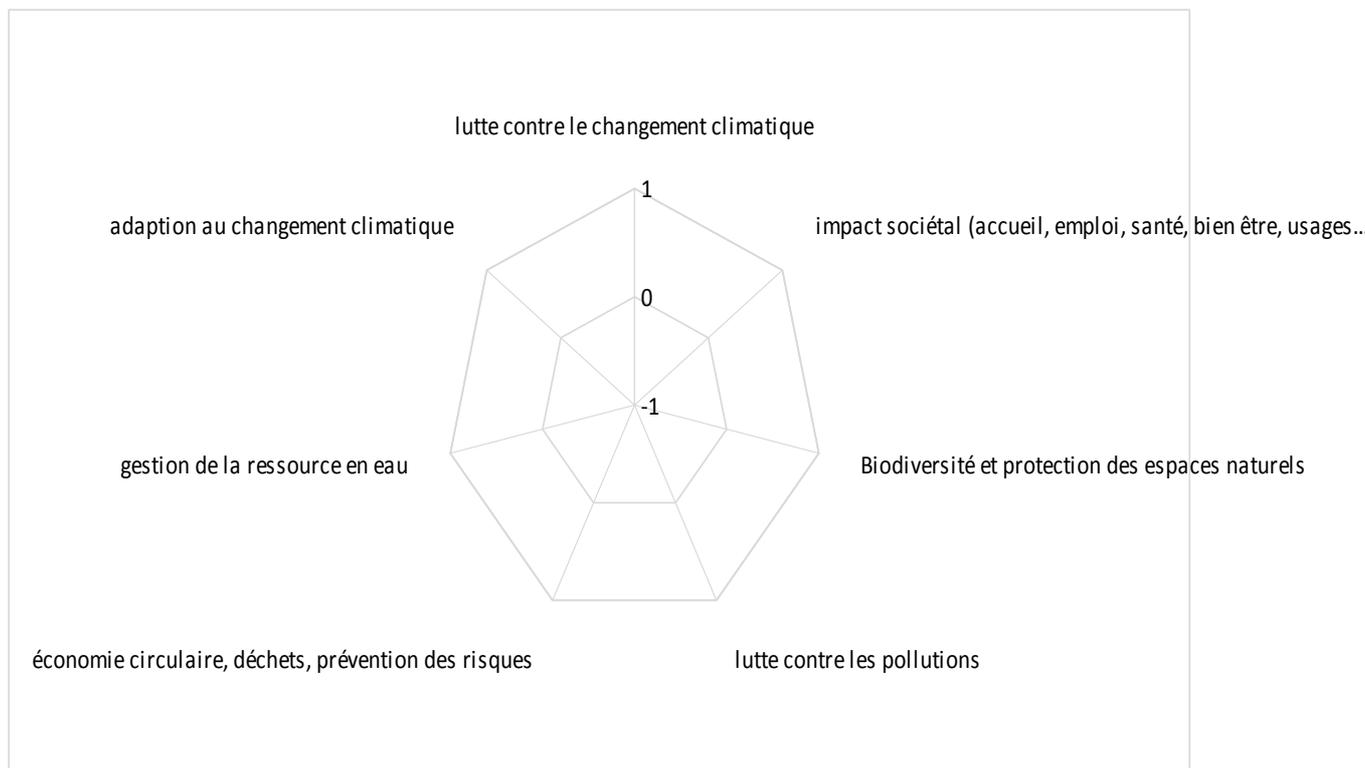
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique et rural <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité, compétitivité, qualité de vie |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 470 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.36 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|---------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | L'enfouissement des réseaux électriques permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en réduisant la pollution visuelle. Compte tenu de l'âge du réseau en fil nu, leur résorption est aussi un enjeu de sécurité et de renouvellement. Enfin, l'enfouissement améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent aux intempéries les plus fréquentes. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Romegoux Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Le projet consiste à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la commune. | |
| Localisation du projet | Romegoux | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Romegoux |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 2022 |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 |

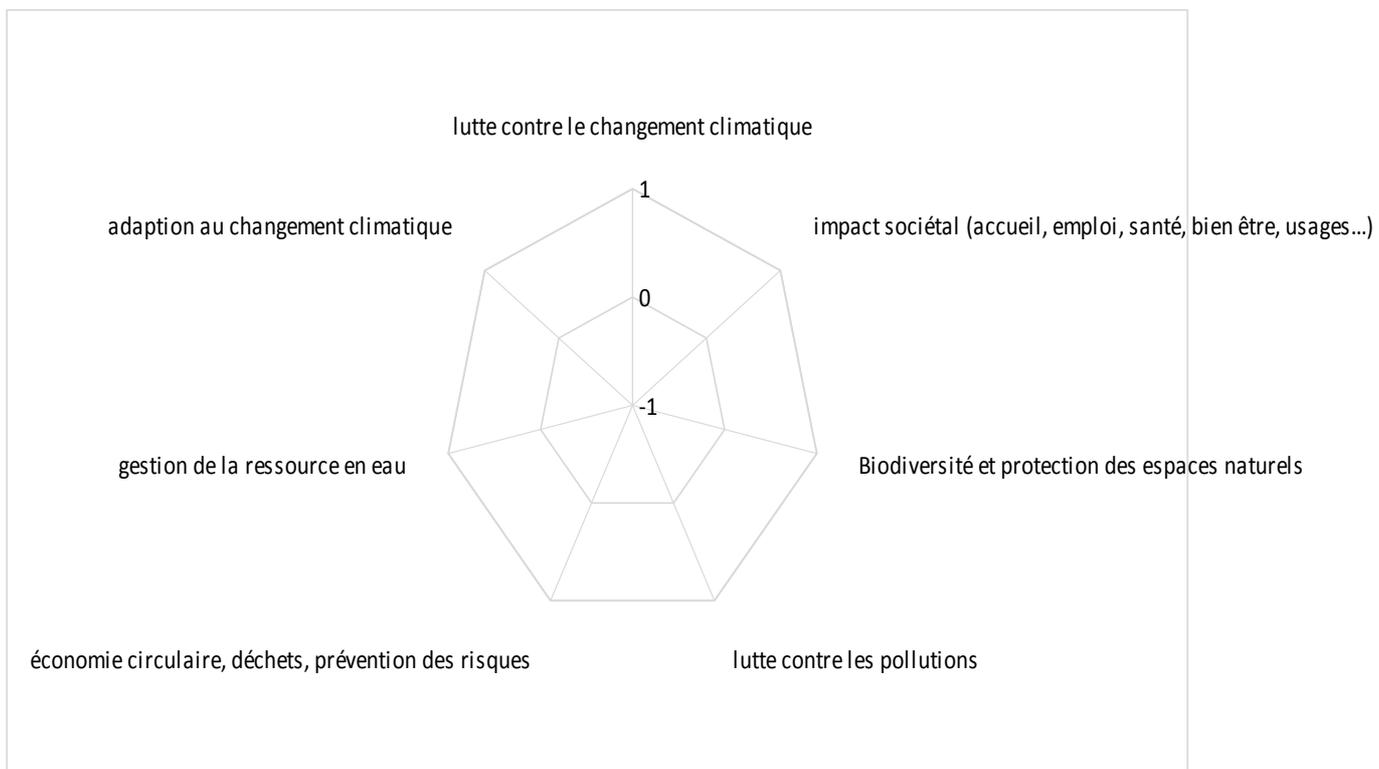
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| Public cible | (Nouveaux) Habitants de la CDC CDS |
|---------------------|------------------------------------|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cohésion territoriale, amélioration connectivité du territoire <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer cadre de vie et qualité du service |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------|------------|------------|
| | | | |

| | | | |
|-----------------|------------------|--|--|
| | | | |
| Total HT | 500 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : S'engager dans la Transition écologique

ACTION 3.27 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE LIBELLÉ ACTION : ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN PANNEAUX SOLAIRES

DESSCRIPTIF

| | | |
|--|--|---------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Une des priorités pour inscrire le territoire dans la transition écologique est de parvenir à une meilleure utilisation de l'énergie sur le territoire. Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, et l'investissement dans les énergies renouvelables. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Romegoux Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux pour gagner en autonomie énergétique. | |
| Localisation du projet | Romegoux | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Romegoux |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2022 | |
| État d'avancement | Appels d'offre en cours. | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 | |

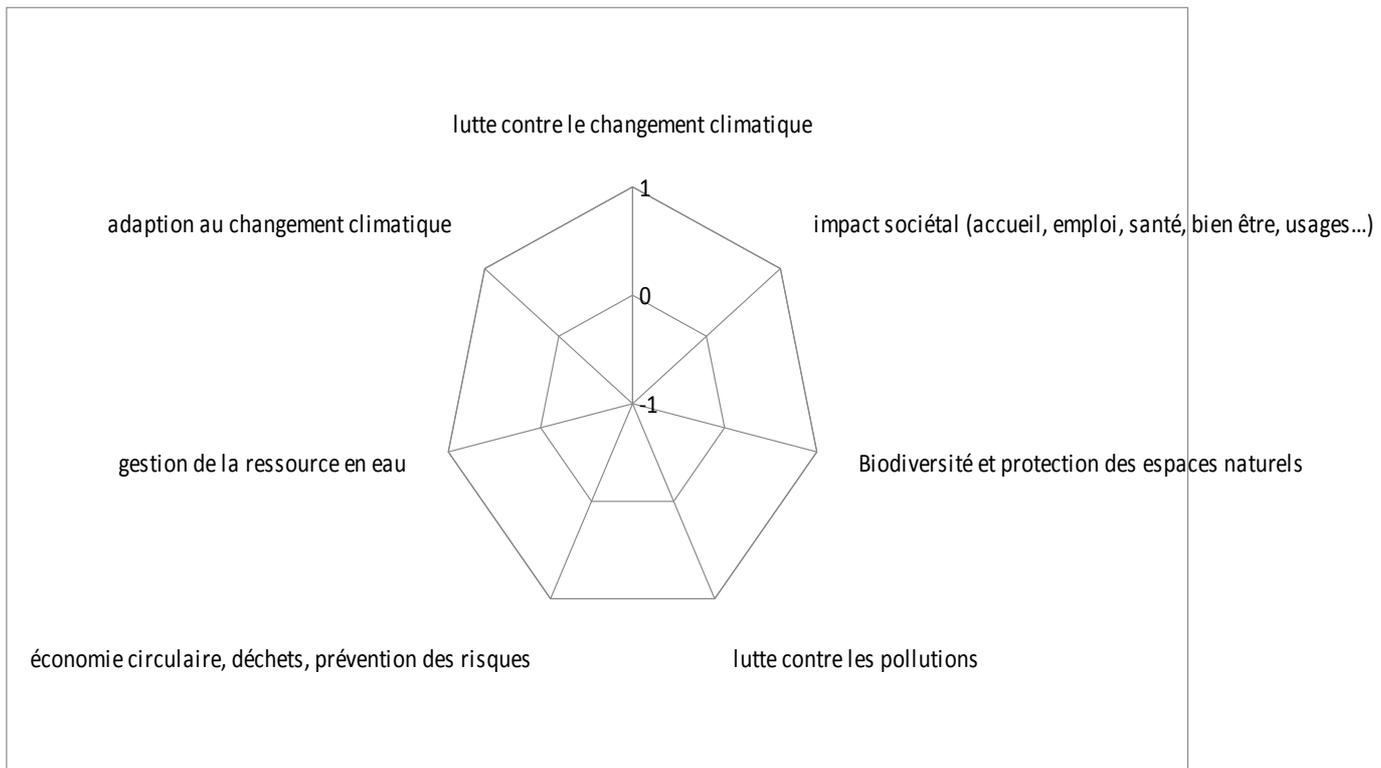
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|--|
| Public cible | Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|--|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité énergétique du territoire |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes | Montant | Financeurs | Montant |
|-------------------|---------|------------|---------|
|-------------------|---------|------------|---------|

| de dépense | HT | | HT |
|-----------------|-----------------|--|----|
| | | | |
| Total HT | 50 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : Révéler la singularité économique du territoire

ACTION 1.8: STRUCTURER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU PAYS DE SAINTONGE

LIBELLÉ ACTION : ACHAT BOULANGERIE POUR INSTALLATION COMMERCE DURABLE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Compte tenu de la faible disponibilité foncière actuelle et future, la stratégie d'accueil des entreprises doit se construire en collaboration avec les EPCI voisins. C'est à l'échelle du Pays de Saintonge que doivent s'anticiper et se préparer les disponibilités foncières et les solutions immobilières futures afin de ne pas brider le développement économique du territoire et garantir aux entreprises déjà présentes un parcours résidentiel fluide. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Sainte Gemme Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Achat de la boulangerie (dynamiser le bourg) pour avoir un commerce durable et une dynamique du centre bourg. | |
| Localisation du projet | Sainte Gemme | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Sainte Gemme |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

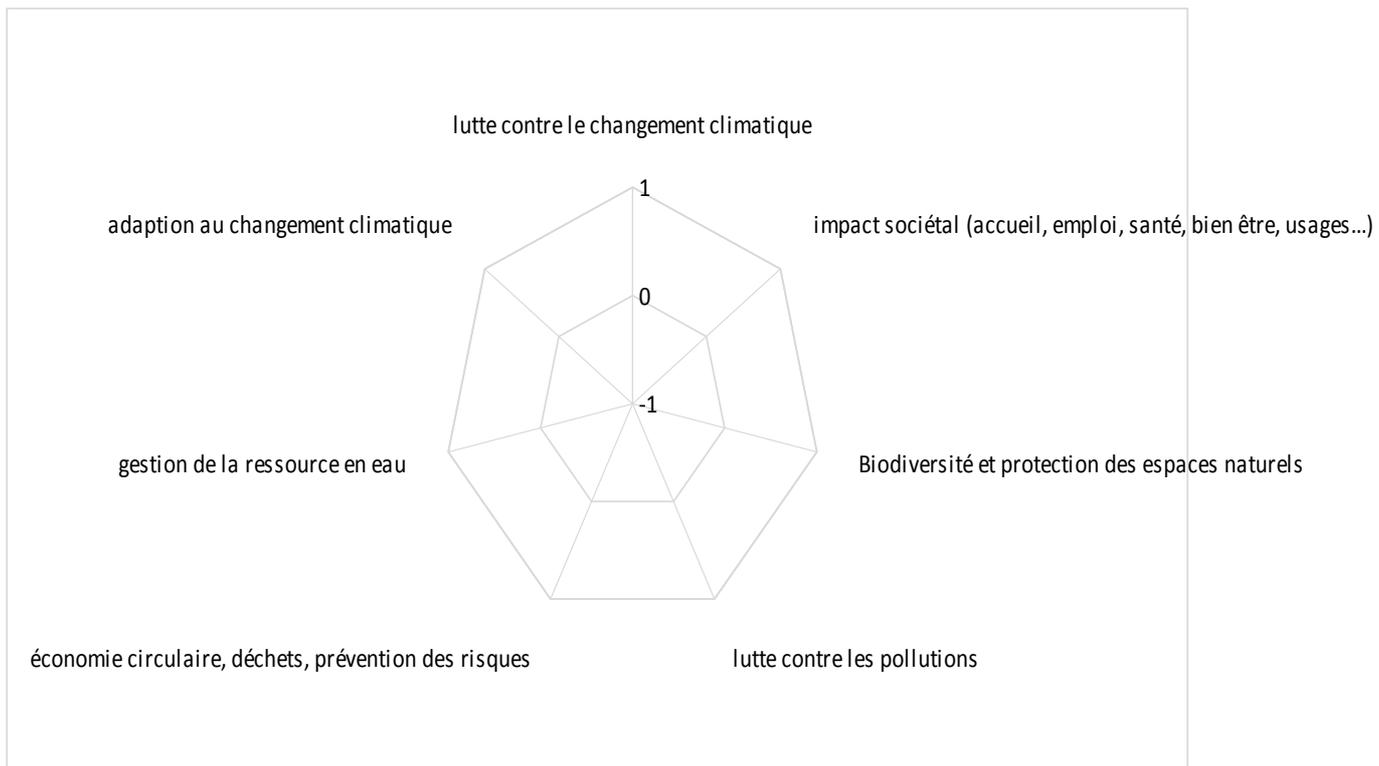
| | | |
|---|---|--|
| Calendrier de réalisation | 2021-2025 La commune exercera son droit de préemption urbain en cas de vente de bien au cours des 5 prochaines années. | |
| État d'avancement | | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Droit de préemption sur 5 ans | |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|--|
| Public cible | Entreprises |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement économique et rural <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité, compétitivité, qualité de vie |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|---|------------|
| | | Fond propre Emprunt Europe Région Département | |
| Total HT | 250 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : S'engager dans la Transition écologique

ACTION 3.33 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

LIBELLÉ ACTION : CRÉATION DE DEUX LOGEMENTS À ÉNERGIES POSITIVES AU LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes a pour objectifs de réduire sa consommation foncière afin de préserver le territoire. Le développement de l'offre en logements peut s'appuyer sur la réhabilitation de logements vacants et la rénovation de logements existants pour accueillir de nouveaux types de foyers. Ces initiatives de rénovation seront aussi des opportunités pour améliorer la performance énergétique de ces biens. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Sainte Gemme Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Dans le cadre de la création d'un lotissement communal de 12 lots nommé « Les Orchidées » au sein du bourg, le projet consiste à créer deux logements à énergies positives pour une population à caractère prioritaire. | |
| Localisation du projet | Sainte Gemme | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Sainte Gemme |
| | Partenaires identifiés | SDV 17 / Fournisseur réseaux / lotisseur |

CALENDRIER

| | |
|---|--|
| Calendrier de réalisation | Dépôt de permis de lotir 2021/2022 Dépôt de permis de construire 2022/2023 |
| État d'avancement | Permis de lotir déposé. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires 2021/2023 • Lancement de l'appel d'offres : 2023 • Début des travaux : 2023 |

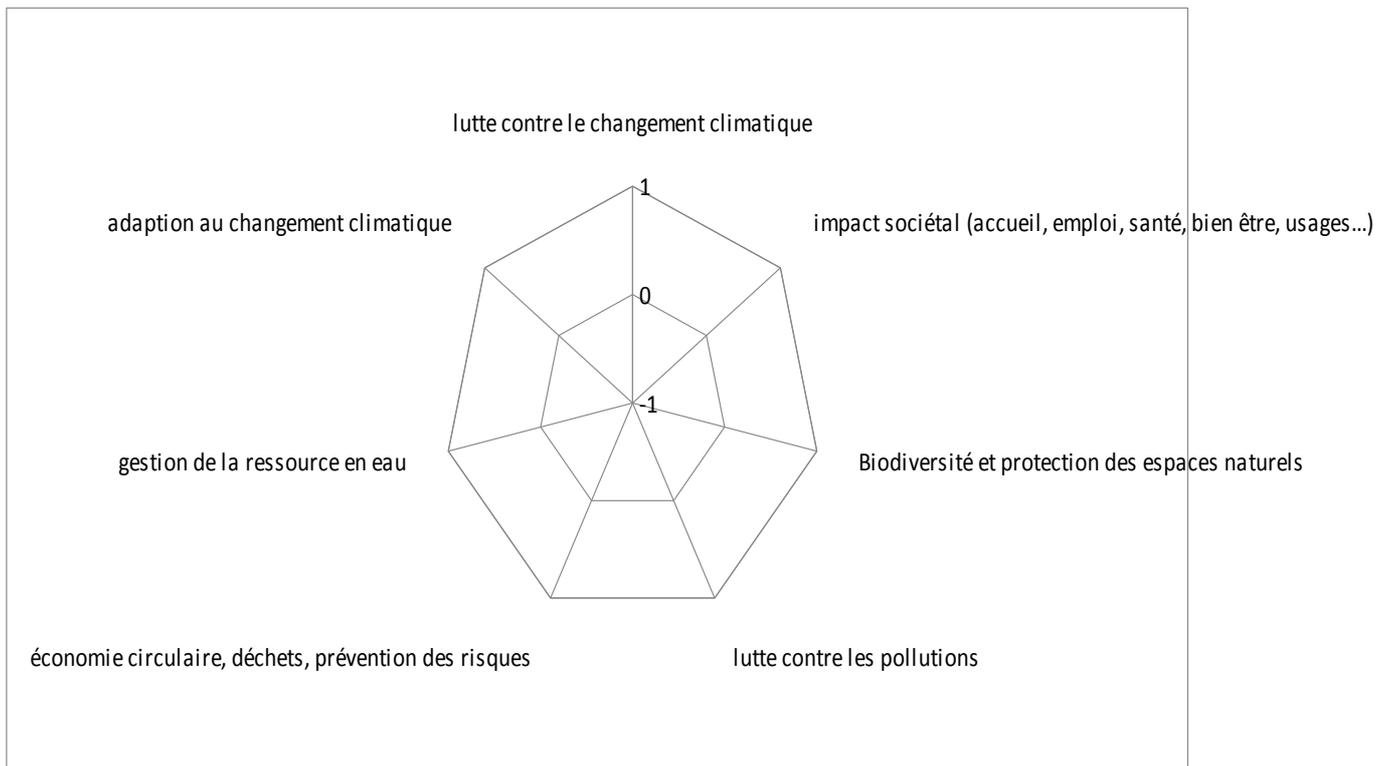
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Public cible | (Nouveaux) Habitants de la CDC Coeur de Saintonge |
|---------------------|---|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une offre de logement adaptée à la population <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité énergétique du territoire |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 300 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 2 : Maintien de la qualité de vie pour une population en croissance

ACTION 2.38 : MAINTENIR L'EFFORT POUR ACCUEILLIR LES FAMILLES LIBELLÉ ACTION : ENTRETIEN RAISONNÉ DU CIMETIÈRE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE BOURG

DESCRIPTIF

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Rvéler et valoriser le paysage du quotidien consiste à s'appuyer sur l'ensemble des atouts qui composent le cadre de vie pour le rendre qualitatif, spécifique et attractif. Cela permet d'offrir les conditions de confort d'ambiance de manière à contribuer à la fois à sa fonctionnalité et au sentiment d'appartenance, d'attachement, de responsabilité et de bien-être. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Sainte Gemme Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Entretien raisonné du cimetière et aménagement paysagé du centre bourg de la commune. | |
| Localisation du projet | Sainte Gemme | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Sainte-Gemme |
| | Partenaires identifiés | SDV 17 / Fredon / Eau 17 / Re-sources |

CALENDRIER

| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 2022/2023 |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 |

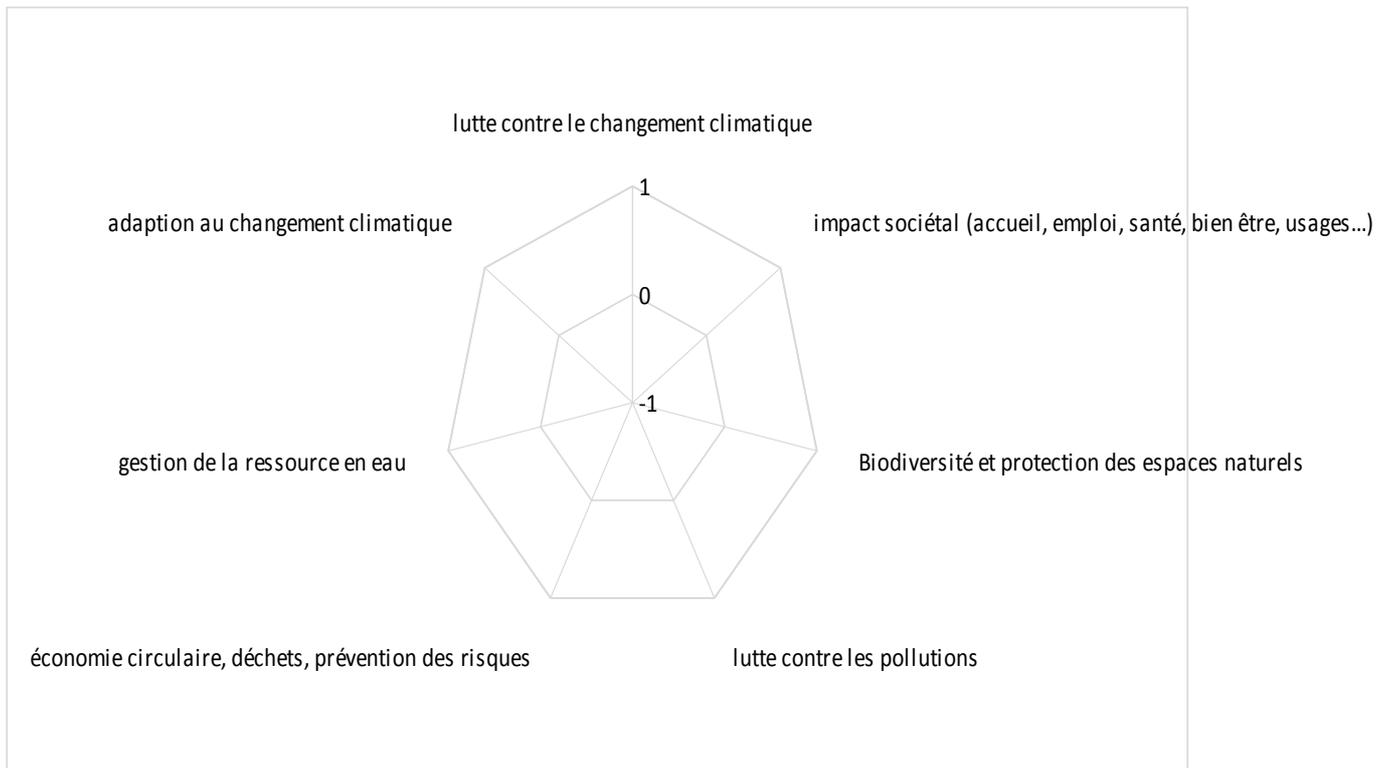
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Public cible | Habitants de la CDC CDS |
|---------------------|-------------------------|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer attractivité résidentielle <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer cadre de vie |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------|
| | | Région Département Fond propre | |
| Total HT | 50 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : S'engager dans la Transition écologique

ACTION 3.42: AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE LIBELLÉ ACTION : ISOLATION TOITURE, PLANCHER SALLE DE CLASSE

DESCRIPTIF

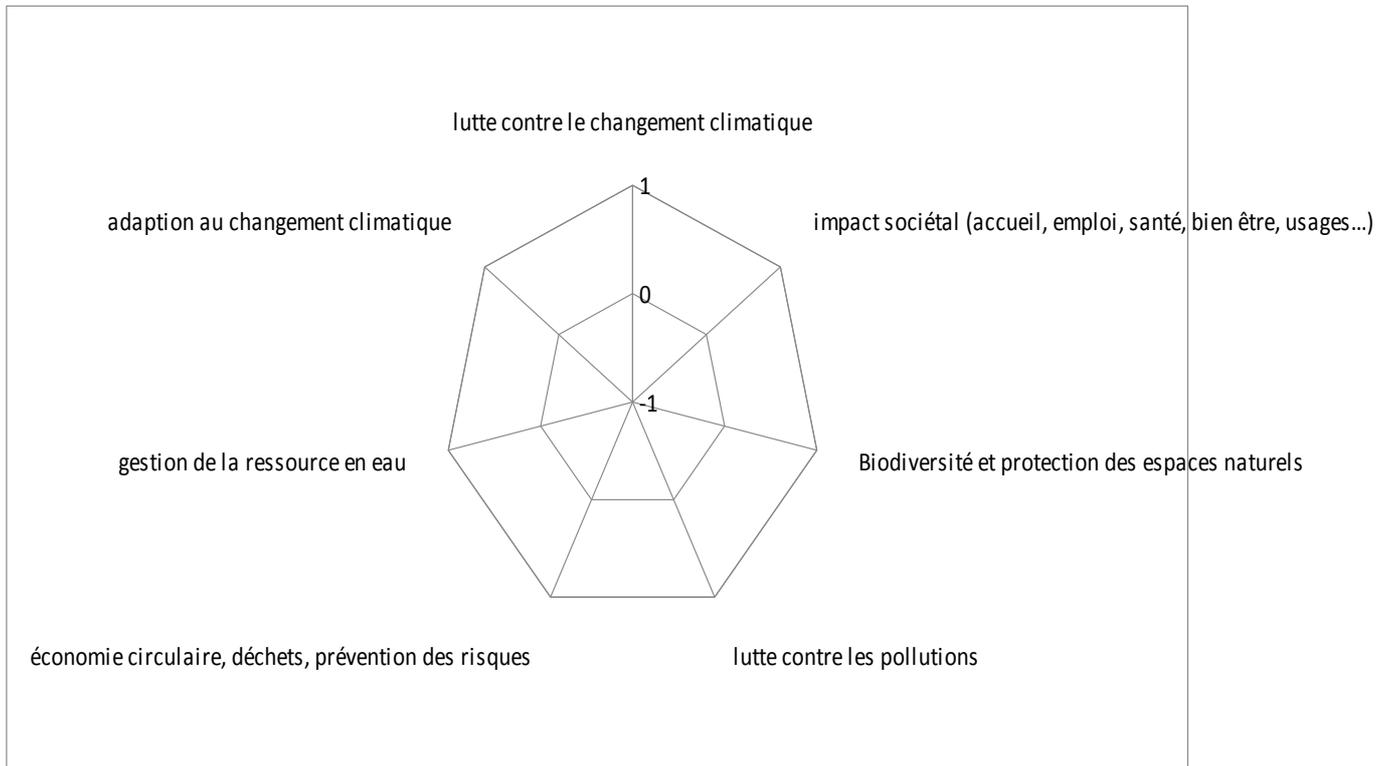
| | | |
|--|---|--------------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Une des priorités pour inscrire le territoire dans la transition écologique est de parvenir à une meilleure utilisation de l'énergie sur le territoire. Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, et notamment ceux de la communauté de communes, dans une logique d'exemplarité. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Sainte Gemme Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Rénovation des bâtiments communaux : isolation, ouvertures, toitures (local associatif, salle multiservices et de bricolage, école, cantine, salle des fêtes,....) | |
| Localisation du projet | Sainte Gemme | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Sainte Gemme |
| | Partenaires identifiés | Entreprises locales et CDC CDS |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | 2021/2022/2023 Travaux réalisés et listés sur plusieurs années | |
| État d'avancement | Dépôt de permis de construire et déclaration préalable | |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables 2020 • Autorisations réglementaires : 2020 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2021/2023 | |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|---|
| Public cible | Habitants de la CDC CDS |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité énergétique du territoire |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|--|------------|
| | | Fonds propres Région Département | |
| Total HT | 120 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : S'engager dans la Transition écologique

ACTION 3.42 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE LIBELLÉ ACTION : ISOLATION TOITURE, PLANCHER SALLE DE CLASSE

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | Une des priorités pour inscrire le territoire dans la transition écologique est de parvenir à une meilleure utilisation de l'énergie sur le territoire. Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, et notamment ceux de la communauté de communes, dans une logique d'exemplarité. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Soullignottes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Isolation de la toiture de la salle de classe et mise en place d'un nouveau plancher. | |
| Localisation du projet | Soullignottes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Soullignottes |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

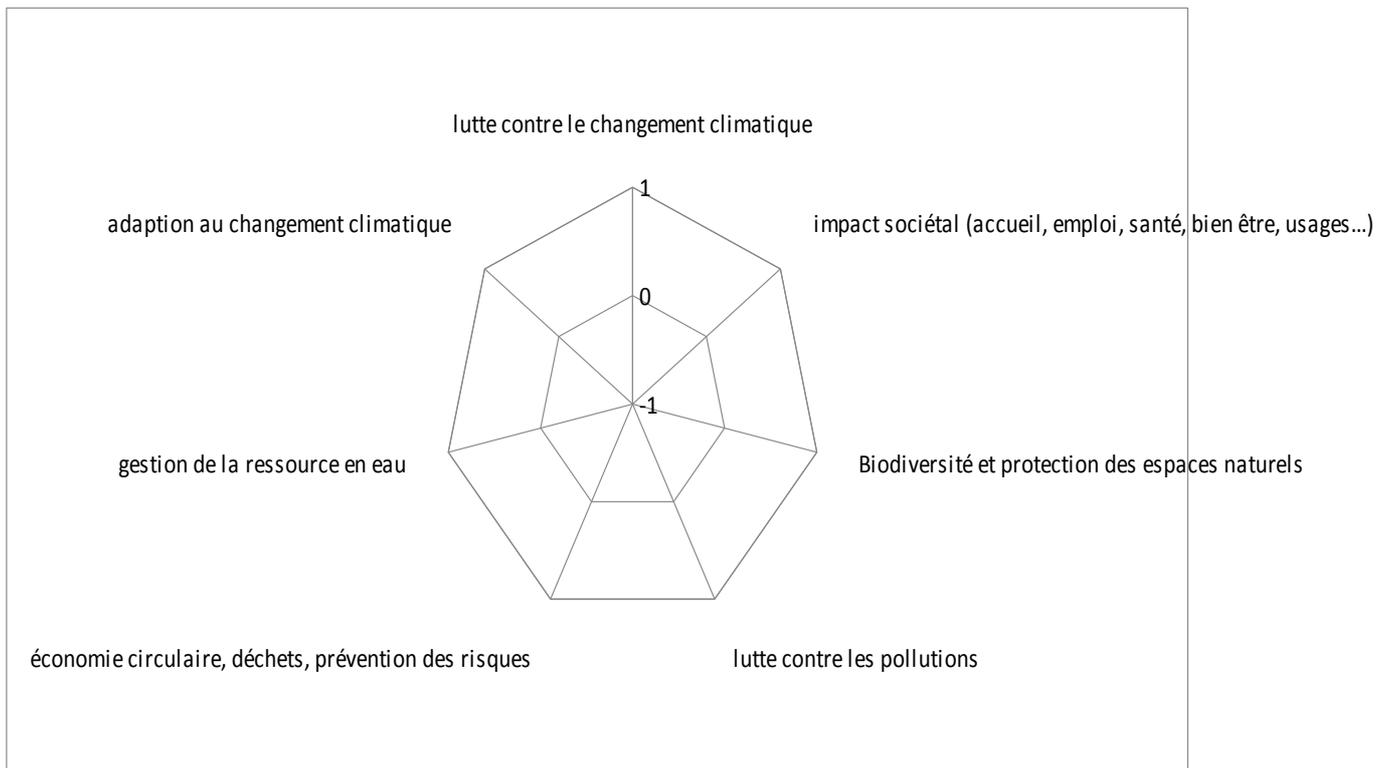
| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 2022 |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 |

INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|--|---|
| Public cible | Elèves et personnel de l'école |
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité énergétique du territoire |

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|-----------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 15 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : S'engager dans la Transition écologique

ACTION 3.44 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE LIBELLÉ ACTION : RÉNOVATION LOGEMENT SOCIAL

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | La communauté de communes à pour objectifs de réduire sa consommation foncière afin de préserver le territoire. Le développement de l'offre en logements peut s'appuyer sur la réhabilitation de logements vacants et la rénovation de logements existants pour accueillir de nouveaux types de foyers. Ces initiatives de rénovation seront aussi des opportunités pour améliorer la performance énergétique de ces biens. | |
| Maître d'ouvrage | Nom : Commune de Soullignottes Adresse Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...) | |
| Description de l'action | Rénovation d'un logement social et mise aux normes environnementales et énergétiques. | |
| Localisation du projet | Soullignottes | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | Commune de Soullignottes |
| | Partenaires identifiés | |

CALENDRIER

| | |
|---|---|
| Calendrier de réalisation | 2022 |
| État d'avancement | Autorisations réglementaires en cours. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Études préalables : 2020 • Autorisations réglementaires : 2021 • Lancement de l'appel d'offres : 2021 • Début des travaux : 2022 |

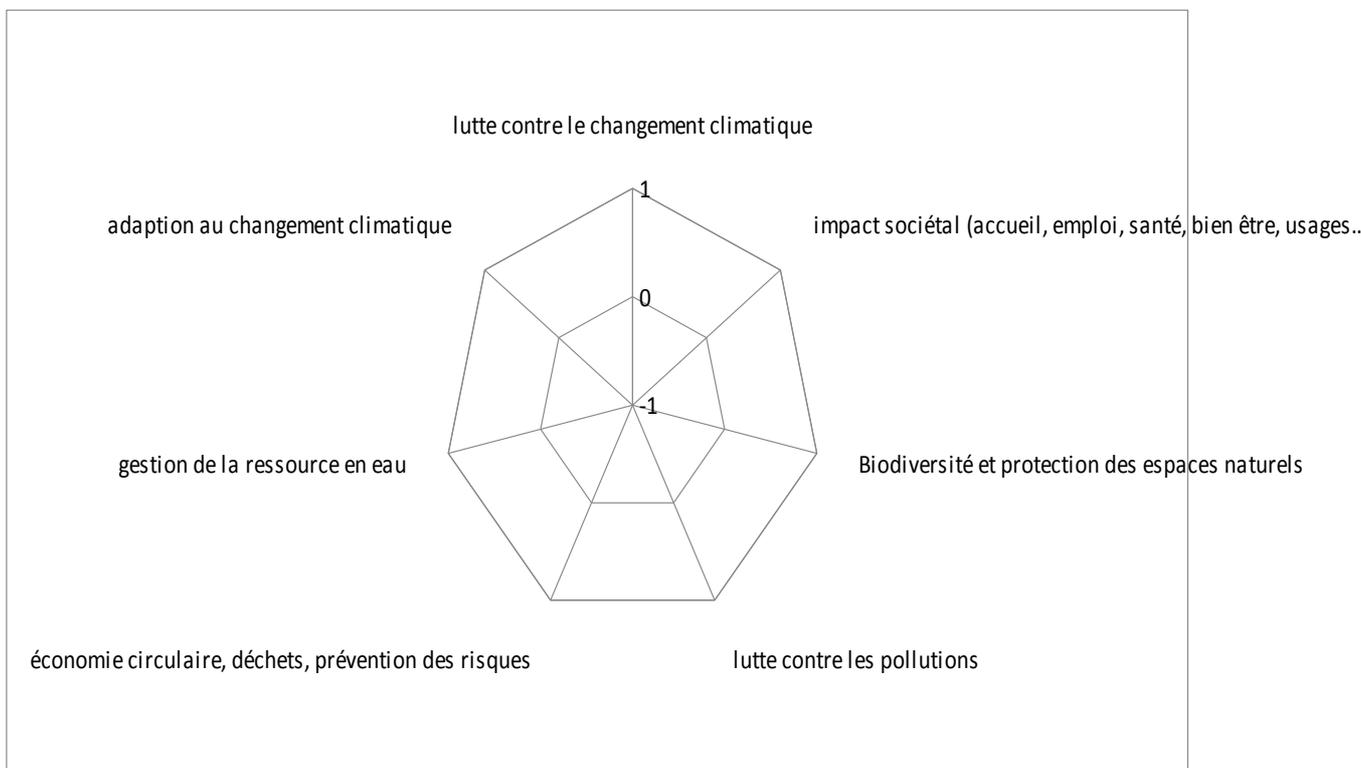
INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| Public cible | Population au caractère prioritaire |
|---------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|---|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le territoire dans la transition écologique et énergétique <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité énergétique du territoire |
|--|---|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|------------------|------------|------------|
| | | | |
| Total HT | 100 000 € | | |

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : Révéler la singularité économique du territoire

ACTION 3.59 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE LIBELLE ACTION : RENOVATION ANNEXES SALLE DE CONGRES

DESRIPTIF

| | | |
|--|---|-------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | <p>La Commune de Trizay possède un patrimoine exceptionnel sur son territoire : l'Abbaye de Trizay.</p> <p>Cet ensemble culturel et patrimonial répond également à une mission touristique et a identifié une cible à développer dans le tourisme d'affaire. Un projet de rénovation de la ferme attenante est en cours de réalisation pour créer une salle de congrès.</p> | |
| Maître d'ouvrage | <p>Nom : Trizay Adresse 17250 Trizay</p> <p>Personne en charge du dossier: M. Doublet Michel Coordonnées (tél – mail, ...)</p> | |
| Description de l'action | <p>La Commune de Trizay a engagé depuis l'année 2021 des travaux de rénovation importants concernant la ferme attenante à l'Abbaye de Trizay.</p> <p>Ce projet structurant pour le territoire permettra de développer le tourisme d'affaire identifié sur le nord du territoire, en particulier le bassin rochefortais.</p> <p>Il y a des annexes adossés à l'ancienne ferme qui rénovée, deviendra la salle des congrès, que la commune souhaite également rénové afin de réaliser différentes salle d'activité en phase avec le tourisme d'affaire et culturel.</p> | |
| Localisation du projet | <p>Abbaye de Trizay</p> | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | <p>Trizay</p> |
| | Partenaires identifiés | <p>Etat, DT17</p> |
| <h3>CALENDRIER</h3> | | |
| Calendrier de réalisation | <p>2021 – 2022</p> | |

| | |
|---|---|
| État d'avancement | Mise en place du projet depuis 2021. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • 2 phases : travaux de rénovation et création de la salle de congrès • Rénovation des annexes |

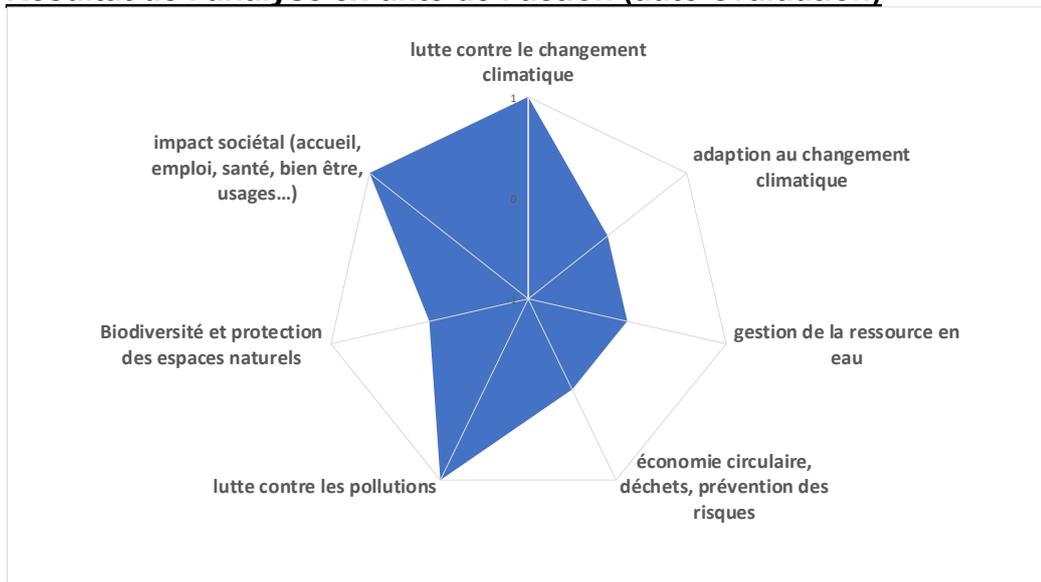
INDICATEURS ET EVALUATIONS

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Public cible | Touristes et touristes d'affaires |
|---------------------|-----------------------------------|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'attractivité touristique du territoire <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement du tourisme d'affaire en interaction avec le bassin de vie rochefortais |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**Plan de financement**

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|---|------------|------------|------------|
| Travaux de rénovation des annexes de l'ancienne ferme | 430 664 € | | |
| Total HT | | | |

Budget Prévisionnel HT :**Contribution en nature (le cas échéant)**

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers :
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel :

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : Révéler la singularité économique du territoire

ACTION 3.58 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

LIBELLE ACTION : RENOVATION ABBAYE DE TRIZAY - CREATION D'UNE SALLE DE CONGRES

DESCRIPTIF

| | | |
|--|---|--------------------------|
| Diagnostic et enjeux de l'action <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i> | <p>La Commune de Trizay possède un patrimoine exceptionnel sur son territoire : l'Abbaye de Trizay.</p> <p>Cet ensemble culturel et patrimonial répond également à une mission touristique et a identifié une cible à développer dans le tourisme d'affaire. Un projet de rénovation de la ferme attenante est en cours de réalisation pour créer une salle de congrès.</p> | |
| Maître d'ouvrage | <p>Nom : Trizay Adresse 17250 Trizay</p> <p>Personne en charge du dossier: M. Doublet Michel Coordonnées (tél – mail, ...)</p> | |
| Description de l'action | <p>La Commune de Trizay a engagé depuis l'année 2021 des travaux de rénovation importants concernant la ferme attenante à l'Abbaye de Trizay.</p> <p>Ce projet structurant pour le territoire permettra de développer le tourisme d'affaire identifié sur le nord du territoire, en particulier le bassin rochefortais.</p> | |
| Localisation du projet | <p>Abbaye de Trizay</p> | |
| Partenaire(s) de l'opération | Pilotage | <p>Commune de Trizay</p> |
| | Partenaires identifiés | <p>Etat, DT17,</p> |
| CALENDRIER | | |
| Calendrier de réalisation | <p>2021/2022</p> | |

| | |
|---|---|
| État d'avancement | Mise en place du projet depuis 2021. |
| Étapes de la mise en œuvre de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • 2 phases : travaux et création de la salle de congrès • Rénovation des annexes |

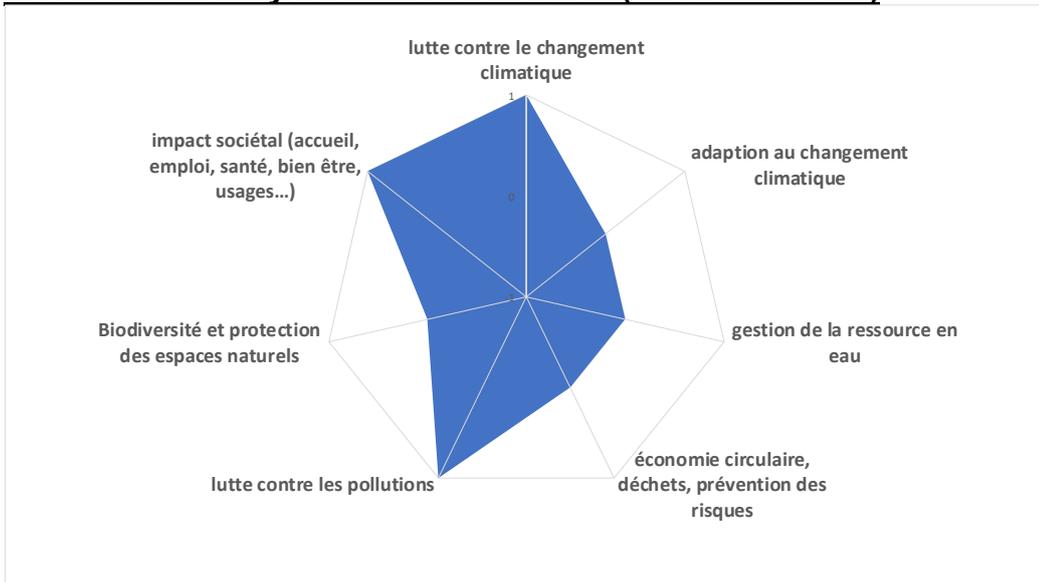
INDICATEURS ET EVALUATIONS

| | |
|---------------------|---------------------|
| Public cible | Tourisme d'affaires |
|---------------------|---------------------|

| | |
|--|--|
| Objectifs et résultats attendus | <p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'attractivité touristique du territoire <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le tourisme d'affaires en interaction avec le bassin de vie rochefortais |
|--|--|

| Indicateurs de suivi | Valeurs initiales | Valeurs cibles | Cibles à atteindre en |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**Plan de financement**

| Principaux postes de dépense | Montant HT | Financeurs | Montant HT |
|------------------------------|--------------------|------------|------------|
| Travaux et aménagement | 1 830 250 € | | |
| Total HT | 1 830 250 € | | |

Budget Prévisionnel HT :**Contribution en nature (le cas échéant)**

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- De terrains, biens mobiliers ou immobiliers :
- D'équipements, de matériaux ou de fournitures
- De prestation
- De personnel :

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération